

LA LETTRE

Village de Fontenay-Lès-Briis

#140

AVRIL 2023



TOUJOURS DANS L'ACTION

3 Le Mot du Maire

5 Municipalité

- 5 - Vie publique
- 5 - Etat Civil
- 6 - Environnement
- 10 - Petite Enfance
- 12 - Action sociale
- 13 - Santé
- 14 - Vie locale
- 20 - Travaux
- 22 - Urbanisme



25 Du côté des Assos

- 27 - M.J.C. La Grange
- 28 - Club Omnisport de Fontenay
Judo
- 29 - Mille-Pertuis
- 31 - Fontenay les Kids
- 31 - Texas Country 91
- 33 - Hockey Club du Trèfle

35 Infos Pratiques





LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Voici déjà trois ans que vous avez bien voulu nous accorder votre confiance en nous élisant pour diriger notre village. Les années se suivent sans se ressembler : le temps de la pandémie et des confinements qui ont grandement compliqué la gestion de la commune, semble déjà derrière nous. Il a été remplacé par celui de la guerre aux frontières de l'Europe et de l'envolée des prix de l'énergie, puis du coût de la vie.

2022 a marqué l'histoire nationale en établissant des records de chaleur tandis que le printemps 2023 est parti pour être l'un des plus secs du centenaire. De nombreux départements français doivent déjà prendre des mesures de restriction d'utilisation de l'eau. Le changement climatique est perceptible partout dans le monde et entraîne l'apparition d'un mal nouveau qui touche déjà près de 4% des français : l'éco-anxiété.

En ces temps perturbés, l'équipe municipale et le personnel communal qui m'entourent et me soutiennent, sont mobilisés pour assurer au quotidien le meilleur fonctionnement de la commune ; ils poursuivent les actions avec professionnalisme et efficacité.

Lors de notre campagne électorale un de nos engagements était la gestion de la commune par une démocratie participative renforcée afin que chaque fontenaysien puisse s'exprimer ou contribuer activement à la vie du village. Vœux pieux qui fut quelque peu malmené par les événements du début de mandat. Suivant les directives des autorités, il nous avait alors fallu annuler la quasi-totalité des manifestations et rencontres prévues. Ce fut donc une grande joie de pouvoir, en fin d'année 2022, proposer de nouveau à nos aînés un repas de Noël, puis d'accueillir, le 27 janvier, un grand nombre d'habitants de Fontenay à l'occasion des vœux du Maire.

Conformément à notre programme, nous vous avons sollicités pour prendre des décisions importantes pour l'avenir de notre commune. Le projet de vidéosurveillance que vous avez validé par vote citoyen a été bloqué en 2022 parce que nous n'avons pas obtenu l'intégralité des subventions nécessaires à sa réalisation, mais nous avons déposé de nouveaux dossiers de demande de financement si bien que nous espérons encore pouvoir avancer sur ce sujet avec le soutien préfectoral.

Le projet de déviation Nord de Bel-Air, pour lequel la population fontenaysienne s'est prononcée majoritairement, est actuellement en discussion au niveau départemental et nous devrions recevoir à l'automne 2023 une réponse que nous espérons favorable ainsi qu'un calendrier de réalisation.

Lors des réunions publiques organisées dans les différents hameaux en septembre 2022, vous avez été nombreux à participer et nous vous en remercions. Suite à ces échanges, nous avons déjà accompli bon nombre des actions demandées pour limiter la vitesse sur nos voies et améliorer la sécurité des riverains, des piétons et des cyclistes ; le policier municipal dresse désormais des procès-verbaux pour non-respect des règles de sécurité routière, des travaux ont été entrepris pour sécuriser différentes zones communales : sur la RD3 au niveau du virage de la rue du Mont Louvet, et près de la Roche Turpin en réduisant la vitesse par des coussins berlinois, sur la rue Charles Ferdinand-Dreyfus à proximité de l'école par des crayons totem et dans l'allée des tilleuls en réduisant la largeur de la chaussée. D'autres suivront dès que le budget le permettra.

Ces réunions s'étant avérées fructueuses, il est déjà prévu qu'elles soient réitérées, mais en attendant leur planification, l'équipe municipale assure une permanence en mairie tous les seconds samedis matin de chaque mois. Nous vous invitons à venir sans rendez-vous pour nous rencontrer, discuter - autour d'un café - ou proposer des suggestions pour le bien de la commune.

Par ailleurs, bien d'autres actions ont pu être réalisées au fil de l'année 2022 comme la mise en fonctionnement de la salle du Pavier aux Marronniers, la rénovation des peintures et le changement d'une partie du mobilier des classes de l'école élémentaire, des plantations d'arbres et d'arbustes le long des routes et tant d'autres que j'oublie.

La rénovation de l'éclairage public, commencée dès le début de notre mandat se poursuit de même que la rénovation écologique de nos bâtiments communaux afin de réduire les consommations énergétiques associées et améliorer le bilan carbone communal. Nous nous appuyons sur l'expertise de l'ALEC pour les aspects énergétiques et nous travaillons de concert avec le Syndicat de l'Orge et le Parc Naturel Régional de la vallée de Chevreuse pour préserver ou renforcer le charme et la qualité de vie de notre village rural.

Concernant les mois à venir, et compte tenu des événements internationaux et de la hausse des tarifs des énergies qui en résulte - évaluée actuellement à 400 %, l'année 2023 s'annonce difficile en matière budgétaire. Certaines actions prévues devront probablement être reportées, voire annulées. Nous nous adapterons à la situation et gérerons au mieux les finances communales tout en restant à votre écoute. Nous espérons cependant pouvoir en mener à bien, notamment l'isolation des toitures de la mairie et/ou de l'école, ainsi que le remplacement du système de chauffage du groupe scolaire.

En parallèle l'équipe municipale et les agents de mairie exercent au quotidien une vigilance encore plus accrue afin de préserver l'équilibre budgétaire nécessaire pour un fonctionnement de notre commune le plus satisfaisant possible.

En 2023 si tout se passe bien, nous devrions valider le nouveau Plan Local d'Urbanisme. Un projet de terrain de jeux de proximité en réaménageant un des terrains de tennis à côté de l'école est également à l'étude pour répondre à la demande du Conseil Municipal des Enfants. Fontenay devrait se doter d'une micro-crèche privée, très probablement suivie de l'ouverture d'une deuxième en 2024. Nous devrions ouvrir ou rouvrir des sentiers communaux pour faciliter la mobilité des piétons et nous espérons voir le lancement des travaux par la Communauté de Communes des Pays de Limours pour la piste cyclable vers la gare autoroutière de Briis-sous-Forges... Qu'ils sont prometteurs tous ces projets qui tendent vers l'amélioration continue de notre cadre de vie !

Je voudrais enfin remercier le Conseil Municipal des Enfants et celui des Sages, de même que tous membres des associations, les groupes Patrimoine, Culture, Petite enfance et le CCAS qui poursuivent des actions que je n'ai pas évoquées ici mais qui sont d'une grande importance pour Fontenay et le bien-être des concitoyens. D'autres maires de communes me félicitent souvent pour le dynamisme de Fontenay-lès-Briis et je suis bien conscient du fait que ces félicitations s'adressent aux fontenaysiens qui font vivre nos associations, à ceux qui participent à la vie publique tout autant qu'à l'équipe que je représente.

Enfin, comme Saint-Exupéry l'écrit si bien dans le Petit Prince, nous voulons penser que : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »

Merci encore

Thierry Degivry



CONSEIL DES SAGES

par Léopold LE COMPAGNON Président du Conseil des Sages

Le Conseil des Sages a été mis en place sur proposition des élus. Il rassemble des citoyens qui connaissent bien Fontenay-lès-Briis, disposant de temps et de la volonté de s'impliquer dans l'évolution du village en faveur de l'intérêt général.

Il s'agit d'une instance consultative qui formule des avis et des propositions, soit à la demande de la Municipalité, soit de sa propre initiative. Le Conseil des Sages ne dispose pas de pouvoir de décision. Par ses études et avis, il éclaire le Conseil Municipal sur les différents projets communaux.

Composé actuellement de 11 personnes qui se sont portées volontaires et présidé par Léopold LE COMPAGNON maire honoraire, il s'est réuni 5 fois seulement du fait de la pandémie et a remis des avis et propositions sur les sujets suivants :

- Proposition de mise en place d'un écrivain public à la disposition des Fontenaysiens (aide aux démarches administratives),
- Avis sur la mise en œuvre d'une vidéoprotection sur la commune,
- Avis sur la poursuite de la demande de déviation de Bel Air,
- Avis sur le devenir du château de la CGT/RATP,
- Propositions sur la mise en œuvre de jardins partagés ou familiaux pour les habitants ne disposant pas de jardins,
- Proposition de mise en place de composteurs collectifs sur la commune.

Dans un village où la participation de tous est recherchée, le Conseil des Sages contribue par son action à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble en lien avec l'ensemble des acteurs.



ETAT CIVIL

EVENEMENTS 2022

(Seules les personnes ayant donné leur accord pour la publication de leur état civil apparaissent ci-dessous)

NAISSANCES :

25/02/2022 : Saul HASSINET
02/05/2022 : Livia PETIT
16/05/2022 : Ibrahim et Abou BAMBA
08/06/2022 : Théo DUJON
23/09/2022 : Ambre PEGON REBOURS
28/09/2022 : Mattéo FINOT
21/11/2022 : Victoria LOBJOIS
13/12/2022 : Marie SAAKASHVILI
16/12/2022 : Timéo SERRE
28/12/2022 : Louka FOURGEAUD

PACS :

19-02-2022 : M. VEILLET Cédric et Mme TREMBLAY Fanny
30-04-2022 : M. SOUARD Xavier et Mme LUNEAU Karine
20-10-2022 : M. DUJON Guillaume et Mme LEBEL Audrey
08-11-2022 : M. MASIA Sébastien et Mme MATHIAS Virginie
19-11-2022 : M. LEGENDRE Florian et Mme MARTINEZ Rachel
10-12-2022 : M. MARTINELLI Valentin et Mme DAP Léa
10-12-2022 : M. LAFOUCRIERE Clément et Mme TILLIERE Cécile

DECES :

05/01/2022 : M. BOULANGER Christian Marcel Calixte
09/02/2022 : M. DUBOËLLE Daniel Germain
23/06/2022 : M. MERCIER Daniel Pascal
19/07/2022 : M. GAULIN Stéphane
23/08/2022 : M. GAILLARD Laurent Thierry
28/08/2022 : Mme BLIGNY José Berthe
27/09/2022 : M. ALVES DA COSTA Abraao

MARIAGE :

22-04-2022 : M. DEGIVRY Camille et Mme JUAN Sophie
07-05-2022 : M. KELLER Dominique et Mme MARET Nadine

NE MÉGOTTONS PAS AVEC LES MEGOTS

par Emmanuelle Duval, Adjointe en charge de l'Environnement et Jérémie Brunel, Conseiller municipal

La visée de cet article n'est absolument pas de stigmatiser les fumeurs occasionnels ou réguliers mais de leur ouvrir les yeux sur une pratique délétère pour l'environnement : il en va de la survie des écosystèmes.

Selon le site gouvernemental de la transition écologique, en 2020 c'est 25 000 000 000 (25 milliards !) de mégots qui sont jetés sur la voie publique en France. Un mégot pèse moins d'1 gramme et le candide pourrait croire que ce déchet n'a pas plus d'incidence sur l'environnement qu'un bout de papier.



Le premier problème est un effet d'échelle : l'acte « insignifiant » de laisser tomber son mégot sur la voie publique, réitéré 10 fois par jour, produit à l'échelle de l'individu 3 bons kilos de déchets sauvages sur une année. En France cela donne 20 tonnes et ce n'est pas rien. Sur la planète 4300 tonnes de mégots par an, c'est énorme.

Le second problème provient du fait que le filtre de la cigarette n'est pas biodégradable. Du point de vue chimique, c'est une matière plastique synthétique qui mettra douze années pour se décomposer en disséminant dans l'environnement des micro-particules de plastique. Le filtre d'une cigarette grillée contient par ailleurs plus de 4000 composés chimiques différents qui proviennent essentiellement de la combustion incomplète du tabac et parmi lesquelles se trouvent des phénols, de la nicotine, de l'acide cyanhydrique, de l'ammoniac, de l'arsenic, du chrome, du plomb... Lorsque le mégot se trouve au contact de l'eau, celle-ci extrait ces substances écotoxiques et/ou cancérigènes et les dilue dans l'environnement. En suivant un protocole rigoureux, des chercheurs en partenariat avec l'agence américaine de protection de l'environnement ont étudié les effets du lixiviat de mégot (l'eau qui a été laissée au contact de mégots) sur deux espèces de poissons de mer et de rivière. Ils ont déterminé la concentration qui provoque la mortalité d'un poisson sur deux et celle-ci équivaut à un mégot dans un litre d'eau. 70 % des oiseaux de mer et 30 % des tortues marines sont intoxiqués à cause des mégots. Les mégots, avant le plastique, seraient la première cause de pollution des océans.

their chemical components, to marine and freshwater fish", tobacco control, 20/1, 2011, p.27



LE SAVIEZ VOUS?

1 mégot jeté pollue jusqu'à 500 L d'eau

Alors que faire de nos mégots ?

Pour un prix modique de 1 à 2 €, il est facile d'acheter un cendrier de poche pour stocker les mégots de la journée. Et ensuite ? Différentes solutions s'offrent à nous : de jeunes entreprises collectent les mégots de cigarettes pour les dépolluer avant de recycler le plastique du filtre pour fabriquer divers objets. Elles s'appellent Greenminded, Mégo, Cy-clope, Tchaomé-got... La plupart du temps cette solution de collecte et recyclage est payante mais il existe dans notre région des cendriers collecteurs en partenariat avec ces entreprises.

A défaut d'adopter ces solutions novatrices et écologiques, **déposer ses mégots dans la poubelle avec les ordures ménagères** est un moindre mal : les mégots seront incinérés à haute température, ce qui neutralisera la totalité des poisons organiques mais les polluants inorganiques se retrouveront dans les résidus d'incinération (mâchefer) qui servent à construire des routes, d'où une potentielle dissémination dans l'environnement. Si les ordures ménagères ne sont pas incinérées mais enfouies, alors il faut espérer que les bâches de protection restent étanches ad vitam aeternam pour éviter la pollution directe des sols et des nappes phréatiques...

En dernier lieu, **ramasser les mégots au sol** de préférence avant que ceux-ci n'aient été au contact de l'eau est un acte salutaire pour l'environnement. Merci au groupe de Marcheurs-Cueilleurs de Fontenay qui en a récolté plus de 20 kg l'année dernière lors de ses sorties mensuelles.

JETER UN MÉGOT, C'EST RISQUER UNE CONTRAVENTION DE 68 € SELON ARRÊTÉ MUNICIPAL

Je prends soin de jeter mes mégots dans les caniveaux ou dans les avaloirs pour ne pas polluer visuellement les trottoirs.

C'est vrai qu'on ne verra plus le mégot. Ceci étant, l'eau collectée dans les avaloirs est la plupart du temps dirigée directement vers les rivières qui emporteront le mégot jusqu'aux océans. Il arrive quelquefois que ces eaux passent par des stations d'épuration pour traverser un filtre 'dégrilleur' qui retiendra les filtres plastique des cigarettes mais le mégot aura déjà relargué tous les poisons qu'il contient...

C'est pour sensibiliser les passants que sur certaines bouches, on peut lire « **ICI COMMENCE LA MER** ». Des tests de peinture sont en cours et avec le printemps notre village verra bientôt fleurir ces inscriptions au sol devant les bâtiments publics dans un premier temps : mairie, bâtiment des Marronniers, écoles.



FONTENAY ENCORE HONORÉ

La commune de Fontenay a obtenu en décembre dernier le Trophée Fleur Verte, un prix d'excellence attribué par le Conseil départemental de l'Essonne qui distingue les communes qui mettent en œuvre des pratiques plus significatives, innovantes et respectueuses de l'environnement pour la gestion et l'entretien de la voirie, des espaces publics et des espaces verts.



GESTION DIFFÉRENCIÉE A FONTENAY

La commune de Fontenay-lès-Briis applique depuis plusieurs années une gestion différenciée des espaces communaux. Ceci signifie que chaque espace communal est aménagé et géré de manière réfléchie, en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques. Nous ne demandons plus systématiquement à nos prestataires ou à nos services techniques de tondre régulièrement pour que l'espace paraisse « soigné » ou « propre ». Nous nous efforçons d'entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible. Ce type de gestion, lorsqu'il peut être mis en œuvre sans nuire à la sécurité, est beaucoup plus écologique et favorise la biodiversité en limitant les impacts sur l'environnement et sur la santé humaine. De plus, à l'échelle de la commune, la gestion différenciée permet de varier les paysages et d'optimiser les travaux d'entretien pour les rendre moins coûteux et plus efficaces. La gestion différenciée couvre une multitude d'aspects qui s'étendent de l'entretien des espaces verts à la taille des arbres, en passant par une politique volontariste de promotion des bonnes pratiques.

Fauche tardive : Plusieurs panneaux « fauche tardive » vous avertissent, lorsque votre regard porte sur des herbes folles, que la commune entretient l'espace. Elle l'entretient d'une manière différente qui permet à une multitude d'insectes de trouver le gîte et le

couvert, ce qui attire leurs prédateurs et permet de réamorcer la chaîne alimentaire. Cela permet d'inviter la Nature dans notre village tout en favorisant la diversité du vivant.

La protection des mares et des cours d'eau sur notre territoire constitue une de nos priorités. Aux côtés du Syndicat de l'Orge, la commune acquiert et protège ces zones qui sont le socle du développement de la vie. Quelle que soit leur taille, les mares constituent



RAPPORT DU GIEC



En avril 2022 paraissait le dernier rapport du groupe de travail III du GIEC (Groupe International d'Experts pour le Climat). Après avoir entériné le constat de la hausse continue des gaz à effet de serre et de l'intensification des événements climatiques extrêmes ce dernier rapport ne laisse aucun doute : il faut agir aujourd'hui et de manière radicale, au sein de tous les secteurs, si nous voulons limiter le réchauffement de la planète à +1,5°C. Ce rapport pointe l'insuffisance des politiques climatiques en place. Nous sommes encore très loin de la trajectoire qui nous permettrait d'atteindre les objectifs que s'est fixée la communauté internationale. Pour la première fois, les experts du GIEC introduisent la notion de sobriété. Le mot est lâché comme un constat : celui que les progrès technologiques à venir – s'ils arrivent – ne parviendront pas à renverser la tendance actuelle qui transforme notre planète bleue en un désert de biodiversité. A notre échelle, nous nous efforçons de faire les meilleurs choix possibles pour protéger notre espace communal, pour conserver son caractère rural sans être hermétique à son développement, et pour tendre au mieux vers la préservation de la vie sous toutes ses formes sur le long terme.

La préservation et le développement des trames bleue, verte et noire s'inscrira dans notre Plan Local d'Urbanisme et fera l'objet d'Orientation et d'Aménagement de Programmation pour favoriser la continuité écologique. Planter toujours et encore, fleurir notre commune dans le cadre de la Gestion Différenciée, protéger nos arbres remarquables, (ré)ouvrir et aménager de nouvelles voies pour des déplacements décarbonés, encourager les mobilités à pied ou à vélo, réduire les consommations d'énergie sont nos moyens d'action.

Rapport complet du GIEC 2022 : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/>

« une oasis, au sein de laquelle vous vous émerveillerez bien vite en observant le va-et-vient des oiseaux, le ballet des libellules, le développement des plantes aquatiques... Qui sait, peut-être aurons-nous même le privilège de recevoir la visite de quelques espèces d'amphibiens ! ». L'association fontenaysienne « La terre des Amis du Hurepoix » peut vous accompagner pour créer/aménager votre espace aquatique.

Le pâturage est un mode de gestion très ancien et très favorable à la biodiversité, à condition qu'il soit extensif (peu de bêtes mises en pâture sur une grande surface) et géré avec compétence. La commune s'enorgueillit de la présence sur ses terres de la société EcoTerra dont le dirigeant est le fondateur de l'écopâturage en France.

rie et permettent éventuellement de réduire la vitesse des auto-
uits. Le Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse et
s et faunistiques dans la partie supérieure du cimetière de Fonte-
paru entre 2006 et 2016, 11 espèces différentes ont été détec-
ces quasi menacées ou menacées de disparition. Parmi celles-ci,
venues sur notre territoire.

tion REAGIR, de très nombreux volontaires de Fontenay ont
sse LAMBINET.

administratif, la préparation puis la réalisation du programme

Lors du week-end des 8 et 9 juin 1991, et à l'initiative de l'Association REAGIR, de très nombreux volontaires de Fontenay ont participé à une action d'envergure : le nettoyage de l'ancienne casse LAMBINET.

Cet article relate la genèse de l'opération, les problèmes d'ordre administratif, la préparation puis la réalisation du programme fixé.

[illegible]

FONTENAY-LES-BRIIS

Des fûts suspects dans une décharge sauvage



La présence d'une dizaine de fûts bétonnés - non identifiés - dans l'enceinte décharge Lambinet, à Fontenay, provoque une vive inquiétude dans le village.

L'association Réagir a lancé une campagne depuis plusieurs semaines pour obtenir que ces fûts soient retirés de la décharge et que celle-ci, devenue « sauvage » au fil des ans, soit nettoyée et assainie.

Sollicité, le maire M. Dorlet a réagi rapidement. Mardi dernier, il s'est rendu sur place avec M. Courtois, ingénieur des mines de la préfecture de l'Essonne, pour procéder à l'examen des fûts suspects, et ce, en présence des gendarmes de Limours.

Il semble d'ores et déjà que tout danger de pollution radioactive ou chimique soit écarté. Selon les premières constatations, les fûts qui ont été éventrés ne contiendraient que du ciment.

Paradoxe, M. Dorlet n'autorisera néanmoins leur enlèvement qu'après avoir reçu un rapport officiel de la préfecture et le procès-verbal de la gendarmerie.

Le nettoyage commence le 1^{er} juin

L'association Réagir veut pour sa part commencer le nettoyage de la décharge dès le week-end les 1^{er} et 2^e juin, sans toutefois toucher aux fûts. Le sculpteur Robert Lelander veut décaper au chalumeau les vieilles carcasses rouillées qui souillent le bois. Voilà qui lui fera de la matière pour ses prochaines sculptures ! M. Villeneuve, président de Réagir, a sollicité la présence de la gendarmerie pour ce premier nettoyage.

Le week-end suivant, 8 et 9 juin, l'association reprendra sur place pour nettoyer la décharge puis à

M. Dorlet soutient pleinement cette opération puisqu'il a mis à disposition des bénévoles un engin de la mairie et le conseil municipal a décidé d'accorder une petite subvention (1 000 F) à l'association.



On se décharge

Cette décharge, dénommée Lambinet, du nom de l'ancien occupant des lieux, a une dizaine d'années d'existence.

C'est le préfet de l'Essonne de l'époque qui avait autorisé son installation, (un arrêté du 11 mai 1981 l'atteste) et ce, contre l'avis du conseil municipal qui confirme dès le 4 mars 1981 son « opposition absolue à toute installation dans ce secteur » (séance du 8 juillet 81).

Une enquête publique menée du 1^{er} au 30 juin 1981 fait état aussi d'un état de l'opposition ferme des habitants à cette installation.

Depuis, M. Lambinet s'est retiré. Une société « France propre » a pris possession des lieux mais peu après elle fait faillite. La municipalité décide alors d'acheter le terrain mais, surprise, le propriétaire officiel n'apparaît plus sur aucun registre. Personne ne sait exactement à qui appartient désormais le terrain.

Le 15 avril 1989, le maire, prévenu de la présence des fûts suspects, alerte la préfecture qui décide de faire une enquête, enquête dont les résultats se font longuement attendre.

Aujourd'hui seulement, les choses semblent avoir bougé. Enfin !

Loïc Leguayard

nous avons tous réalisés la tâche énorme qui nous attendait, raison de plus pour s'y atteler sans plus tarder d'autant qu'il ne restait plus que deux mois avant l'opération. Depuis plusieurs années, la Municipalité s'efforçait, sans succès, d'identifier le propriétaire du terrain et également d'interdire le dépôt de nouveaux déchets, sans plus de succès ; nous ne pouvions accepter plus longtemps que cet énorme tas d'immondices grossisse au fond de nos jardins !

Début avril, nous avons donc entamé un certain nombre de démarches auprès de toutes les collectivités territoriales : Municipalité de Fontenay-lès-Briis, District de Limours, Conseil Général de l'Essonne, Préfecture de l'Essonne, Office National des Forêts, afin qu'elles nous apportent leur soutien sous les formes les plus diverses : subventions, prêts

de bennes, Nous avons également contacté les entreprises privées de la commune pour qu'elles nous aident également, aide essentiellement logistique comme le prêt de matériel de travaux publics, car même s'ils étaient nombreux et courageux, les bénévoles ne pouvaient, avec leurs seuls bras, râteaux, brouettes, ... transporter et trier les énormes tas de gravats et de déchets.

La presse régionale (Le Parisien, Le Républicain) et FR3 avaient été contactés quatre semaines auparavant, d'une part, pour présenter l'opération et, d'autre part, pour relater le déroulement de l'opération des 8 et 9 juin. Nous avons également posé des panneaux à chacune des quatre entrées du village ainsi que deux panneaux beaucoup plus importants de chaque côté de l'accès au terrain ; l'un était recouvert de la grande affiche envoyée par le Ministère de l'Environnement à l'occasion de ces Journées, et le second présentait la liste des Organismes qui nous avaient aidés dans l'organisation de cette opération.

Nous avons également contacté toutes les Associations de Fontenay afin de rassembler le maximum de personnes. Plusieurs tracts avaient été distribués entre début avril et fin mai pour sensibiliser la population à notre action, ce qui représentait, pour chaque tract, la distribution dans les 550 boîtes aux lettres du bourg et des hameaux.

Bien que située sur un terrain privé, mais dont le propriétaire n'était pas connu à l'époque, notre action s'inscrivait dans le cadre des « actions d'intérêt général par les collectivités publiques sur des terrains privés. » Nous avons demandé, et obtenu, à chacun des propriétaires l'autorisation d'utiliser le chemin pour accéder au site pendant toute la phase de l'opération.

Depuis plusieurs années, une vingtaine de fûts métalliques, apparemment bétonnés et recouverts d'une bâche, étaient entreposés sur le bord du terrain, ce qui nous avait intrigués. La Municipalité n'avait pu obtenir l'analyse du contenu de ces fûts, au demeurant plutôt suspects. Nous avons donc décidé de renouveler cette demande d'analyse auprès de la Délégation Régionale à l'Industrie, la Recherche et l'Environnement (DRIRE) et, dans le doute, d'interdire l'accès aux fûts pendant l'opération de nettoyage. Dès que le lancement de notre opération a été relaté par la presse (Le Parisien du 5 mai 1991), l'analyse des fûts était à nouveau demandée par Monsieur le Maire et le résultat enfin connu quelques semaines plus tard : les fûts ne contenaient que du ciment ! Entreposés là par le « casseur » en vue de réaliser une plateforme bétonnée, et qui ne fut jamais faite, au cours du temps, l'humidité et la pluie ont transformé la partie supérieure en béton, ce qui a fait croire pendant des années, à un contenu beaucoup moins inoffensif. Ainsi prenait fin le mystère des fûts de la décharge !

Le propriétaire de la casse ayant laissé trois carcasses de gros camions, nous les avons découpées nous-mêmes le week-end précédant le nettoyage afin que le récupérateur des ferrailles puisse les enlever le plus vite possible. En effet, pour des raisons de sécurité, nous voulions éviter que de gros engins (tractopelles, bulldozers, camions) manœuvrent sur le terrain alors qu'un nombre important de personnes (supérieur à 50) s'activaient un peu partout. Nous avons pu obtenir des Sociétés qu'elles puissent transporter le maximum de gravats le vendredi 7 juin (une trentaine de transports avaient été effectués). Par ailleurs, de gros tas de déchets avaient pu être faits en plusieurs endroits à l'aide d'un bulldozer par l'un des cinq propriétaires du voisinage, ce qui a facilité les déplacements des bénévoles avec leurs brouettes, les 8 et 9 juin, pour trier et transporter les plastiques, le verre et la ferraille dans chacune des trois bennes mises à notre disposition par le Conseil Général et par la Société des Carrières du Loing. Le bois a été brûlé au centre du terrain.

Après cinq semaines de très beau temps, la pluie s'était mise à tomber à partir du mercredi 5 juin et faisait craindre pour

le bon déroulement de notre opération mais la pluie cessa le vendredi matin et aucune goutte ne tomba pendant ces deux jours où tout le monde s'activa pour rendre ce terrain à la Nature. Environ 100 personnes participèrent à la réussite de cette opération, dont le succès n'était pas, a priori, acquis d'avance.

Fin mai et début juin, de nombreux coups de fil furent passés pour s'assurer que les promesses faites seraient bien tenues et elles le furent effectivement. Tous les participants se dépensèrent sans compter, l'endroit était très sale (huiles de vidange répandues sur le sol, pneus brûlés, ...), certaines parties du terrain étaient très noires mais chacun conserva sa bonne humeur, entrecoupant sa tâche de pause-rafraîchissement. Le temps clément permit même de faire deux déjeuners pique-nique, à l'ombre des arbres, et de lier connaissance.

Le 9 juin au soir, quelques camions de gravats devaient encore prendre le chemin d'une décharge, autorisée celle-là. Les participants étaient fourbus, harassés mais fiers d'avoir contribué à rendre la Nature plus belle et l'Environnement plus propre. Quant à l'équipe de l'Association REAGIR, elle avait montré que quelques personnes déterminées pouvaient communiquer leur énergie au plus grand nombre en vue d'atteindre l'objectif.

Trente ans plus tard, tous les mois, les marcheurs-cueilleurs de l'Association Mille-Pertuis poursuivent la tâche sur tout le territoire du village, sans attendre que les déchets s'accumulent évitant ainsi de devoir à nouveau employer les grands moyens.

Serge JOLY

Marcheur-cueilleur en 2023, pour l'Association REAGIR et pour les participants à l'opération des 8 et 9 juin 1991

PETITE ENFANCE

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS D'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT ?

par Anne-Rose NORDBERG, Conseillère municipale déléguée à la Petite-Enfance



Actuellement à Fontenay deux modes de garde sont proposés : les Assistantes Maternelles et les multi-accueils de Gometz-la-Ville et Soucy. La compétence Petite-Enfance de notre commune étant assurée par la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL), les informations détaillées peuvent être consultées sur le site de la mairie : <https://www.fontenay-les-briis.fr/cadre-de-vie/petite-enfance>, ainsi que sur le site de la CCPL : <https://www.cc-paysdelimours.fr/>.

Les Assistantes Maternelles (AM) de Fontenay font partie du Relais Petite Enfance (REP) « Papillon ». L'animatrice, Delphine CORRE, peut être jointe au 01 64 90 65 66 • rpe-papillon@cc-paysdelimours.fr.

Concernant les multi-accueils, les dossiers de demande de place peuvent être soit retirés en mairie soit téléchargés sur le site de la mairie ou de la CCPL, et sont à retourner en mairie, dûment complétés.

Ils seront alors enregistrés par nos services, puis transmis à la CCPL.

Ces multi-accueils comportent un total de 75 places réparties entre les 14 communes de la CCPL au prorata de leur nombre d'habitants. La commission intercommunale d'attribution des places se réunit généralement entre la mi-avril et la mi-mai pour préparer la rentrée du mois de septembre suivant.

La commune de Fontenay dispose d'un total de 5 places, toutes tranches d'âge confondues, soit en général 2 places libres par an – pour un total de 10 à 12 demandes annuelles.

Cette situation difficile devrait s'améliorer bientôt. En effet les Crèches de l'Yvette, qui aménagent actuellement **DEUX MICRO-CRECHES PRIVEES** au 16 rue de la Tourelle, nous annoncent l'ouverture d'une première structure dès **JUIN PROCHAIN**.

Toutes informations utiles concernant le fonctionnement et les formalités d'inscription de ces structures sont disponibles sur le site : www.crecheaparnature.fr (téléphone : 06 22 14 30 14). Il y est également d'ores et déjà possible de remplir un formulaire de pré-inscription.

La date exacte d'ouverture de cette première microcrèche sera annoncée dans les Brèves électroniques hebdomadaires, ainsi que sur le site internet de la mairie, dès qu'elle nous aura été communiquée.

Ainsi ces deux structures privées, de 10 à 12 places chacune, devraient permettre aux jeunes parents de notre commune de trouver désormais plus facilement un accueil pour leurs enfants.

LA CCPL AU SERVICE DE SES HABITANTS

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL), **un territoire au service de ses habitants** avec 6 parcs d'activités et 1300 entreprises.

Le service Développement économique de la CCPL propose dans le cadre de ses services **gratuits**, les missions suivantes :

- **Accompagnement /Suivi à la création et au développement d'entreprises,**
- **Comité d'experts à la création et au développement des jeunes entreprises** visant à sécuriser/accélérer le parcours de l'entrepreneur,
- **Mise en relation avec les partenaires économiques** (CCI, CMA, Réseau Initiative Essonne, EGEE, Barreau de l'Essonne, Ordre des experts comptables etc.),
- **Ateliers et formations thématiques** animés par nos partenaires,
- **Bourse aux locaux** : Collecte d'informations sur les terrains ou locaux disponibles pour les chefs d'entreprises désireux de s'implanter ou de se développer sur le territoire du Pays de Limours,
- **Entretien des zones d'activités communautaire** (comme « Bel Air » à Fontenay-lès-Briis, commercialisation des terrains lors d'aménagements de nouvelles zones,
- **Portraits d'entreprises** diffusés à tout le réseau de la CCPL pour accroître la visibilité commerciale en local des entreprises du territoire,
- **Informations sur les aides** à destination des entreprises
- **Réseautage et organisation de manifestations économiques**

Le service Développement Economique de la CCPL a accompagné l'entreprise **DECOFAST**, spécialisée dans la décoration d'évènements, et nouvellement installée en janvier 2023 sur la zone d'activités de Bel-Air, en lui facilitant l'accès à des besoins en services.

D'autres sociétés de Fontenay-lès-Briis, comme **AQUAJARDIN**, **SOTRAVIA** et **SV MONTAGE**, également implantées sur la zone d'activités de Bel-Air, ont participé à la Foire commerciale de Soucy 2022....

Mais également **QUADRATURE RESTAURATION** qui a bénéficié d'un portrait d'entreprise tout comme **SV MONTAGE**, **LA FABRIQUE DE CHA ET CHOU**, **BRIDGE & VOLTAIRE** ou bien encore **RELAÏ'ÂGE**. <https://www.cc-paysdelimours.fr/portraits-dentreprises>

Le service Développement Economique organise des **événements économiques incontournables à destination tant du grand public que des entreprises.**

En 2021, la 1ère édition de la Foire commerciale de Soucy au Domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis a vu le jour. Fort de cette première expérience, une deuxième édition a eu lieu en 2022, mettant en relation 95 entreprises exposantes et partenaires et 2400 visiteurs sur le week-end des 4 et 5 juin.

En mai 2023, le service Développement Economique organise une « journée rencontres inter-entreprises », dédiée aux entreprises BtoB « Business to Business ». Par le biais de ces rencontres d'acteurs économiques, l'intercommunalité offre aux entreprises l'opportunité de développer leur réseau d'affaires en local.

Retrouvez sur la page LinkedIn, le site Internet et les réseaux sociaux de la CCPL toutes les actualités et informations du service Développement Economique.

Pour + d'informations, contactez-nous ! dev.eco@cc-paysdelimours, 01 64 90 77 66 ou 06 71 07 10 27.





ACTION SOCIALE

CCAS⁺ : 4 LETTRES POUR VOUS AIDER EN CAS DE BESOIN MAIS PAS SEULEMENT ! * CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

par Catherine DUPONT, 1ère adjointe et vice-présidente du CCAS

Les Centres Communaux d'Action Sociale sont les héritiers de 200 ans d'histoire. Le traitement de la pauvreté et l'aide aux personnes en difficulté ne datent pas d'hier.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), est un établissement public qui assure des prestations légales obligatoires et facultatives en direction des personnes âgées, des plus démunis, des handicapés, des jeunes.... Il est placé sous la responsabilité d'un Conseil d'Administration présidé par monsieur le Maire.

Le CCAS a deux fonctions essentielles : Instruire les demandes des postulants habitant la commune, et les transmettre après avis, à l'autorité compétente, et créer et développer les services sociaux les plus variés. Il instruit les enquêtes sociales et les aides diverses pouvant être attribuées aux personnes en situation difficile.

Il renseigne sur la téléalarme, le service d'aide-ménagère avec l'ADMR, etc ...

Mais le CCAS organise aussi des activités sociales qui lui sont confiées à la demande de la municipalité. En fin d'année, les administrés de 70 ans et plus ont le choix de participer au repas de fin d'année ou de recevoir un colis gourmand.

Cette année, le repas a eu lieu le vendredi midi 9 décembre et a réuni près de 80 de nos aînés. Ce fut une magnifique journée : un repas délicieux, voir même « gastronomique » a-t-on entendu de ci de là, une piste de danse sur laquelle nos aînés n'ont pas démerité grâce à une ambiance assurée par notre fontenaysien Laurent de ProDJ Show.

Et pour ceux qui n'ont pas désiré ou pu venir à ce repas, c'est près de 90 colis qui ont été distribués la semaine suivante et qui, de source sûre, ont fait grand plaisir.



Le Centre Hospitalier de Bligny, un « Hôpital de Proximité » à Fontenay-les-Briis

Le Centre Hospitalier de Bligny est un établissement privé d'intérêt collectif, c'est-à-dire que c'est une association loi de 1901 sans but lucratif participant au service public hospitalier. Cet hôpital est spécialisé dans la prise en charge de maladies cardio-vasculaires, respiratoires, onco-hématologiques et infectieuses.

Il a été reconnu « hôpital de Proximité » par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France début 2022. Ce label vient concrétiser l'engagement de Bligny à s'inscrire dans un projet collectif de territoire pour apporter une réponse au plus près des besoins de santé de la population.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour les habitants ?

- Une prise en charge en service hospitalier de médecine au plus près du domicile des patients, afin de faciliter le maintien de la relation avec le médecin traitant,
- L'organisation de l'accès à des soins spécialisés ou techniques
- Des actions communes avec les acteurs de santé du territoire (médecins, pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes..).

Grâce à une coordination forte avec les médecins traitants, les médecins spécialistes, et plus globalement tous les acteurs de santé de notre territoire, les parcours entre la ville et l'hôpital sont plus fluides.

Cela permet de contribuer par exemple au désengorgement des services d'urgence. En identifiant les patients à risques et en mettant en place des parcours de soin en amont, le passage aux urgences peut souvent être évité.

Ces parcours impliquent les médecins traitants et les médecins hospitaliers qui travaillent ensemble lors de l'admission ou de la sortie pour éviter les complications. C'est par exemple le cas lors de la prise en charge des patients BPCO – Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive, une maladie pulmonaire chronique courante – ou encore pour les patients en insuffisance cardiaque ou diabétiques.

La coordination avec les établissements médico-sociaux du territoire,

Le CH de Bligny est également en lien avec les services de soins à domicile et les EHPAD du territoire. Grâce à la signature de conventions entre les établissements, les prises en charge



directes sont coordonnées via les différents outils et dispositifs développés au CHB :

- Un « Numéro téléphonique d'Admission Directe » réservé aux médecins traitants pour hospitaliser, si besoin, les patients en Médecine Polyvalente ou en Pneumologie et ainsi leur éviter tout passage inapproprié aux Urgences
- L'application « Docnco » pour que les médecins en ville puissent solliciter un avis d'expertise, une consultation ou une hospitalisation auprès des médecins du CHB
- Le programme dédié aux patients de plus de 75 ans en insuffisance cardiaque en optimisant leur prise en charge à tous les stades pour là encore éviter un passage aux urgences



2023, la coopération des acteurs de santé comme enjeu majeur !

Être au cœur des filières aval des services d'urgence hospitaliers et continuer la mise en œuvre de réponses adaptées

aux besoins des patients du territoire, renforcer les liens directs avec la médecine de ville via les CPTS1, les Maisons de Santé et apporter des réponses efficaces en termes de permanence des soins sans passage aux urgences lorsque cela est évitable ou inapproprié, tels sont les enjeux pour cette année 2023. Bien sûr, il s'agira de renforcer les coopérations, de décroiser encore et toujours, pour aller vers encore plus de fluidité pour la prise en charge des habitants du territoire !

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, c'est-à-dire des regroupements de professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

4 rue du Bon Noyer

Les horaires d'ouverture au public de la médiathèque sont les suivants :

Lundi : 16h à 19h

Mercredi : 10h à 12h30
et de 15h à 18h30

Samedi : 10h à 12h



Retour en images sur quelques moments de ces derniers mois



LES PUZZLES , UN VRAI MOMENT PARTICIPATIF



ET TOUJOURS NOS ATELIERS

Médiathèque
Suzanne Roggen
Fontenay-le-Bris

ATELIERS "PETITES PIEUVRES SENSATION COCON"

VENEZ DÉCOUVRIR LE CROCHET AVEC LYDIE, PAR LA CRÉATION DE PETITES PIEUVRES POUR LES BÉBÉS PRÉMATURÉS EN PARTICIPANT À UN BEAU PROJET !

LUNDI 9 JANVIER
LUNDI 6 FÉVRIER
LUNDI 6 MARS
LUNDI 27 MARS
LUNDI 15 MAI
LUNDI 19 JUIN

DE 17H À 19H

LES ATELIERS PETITES PIEUVRES

Les ateliers « Petites Pieuvres » sont animés par Lydie, ambassadrice du groupe « Petites Pieuvres Sensation Cocon ».

En rejoignant le super groupe de « Pieuvreuses », vous participerez à un chouette projet, à destination des bébés prématurés de la maternité d'Arpajon.

LES ATELIERS P'TITES MAINS ET PAPOTES

Les ateliers « P'tites Mains et Papotes », animés par Tristan ou Claudine, représentent un moment d'échanges entre votre enfant et vous ! Ils sont très demandés...

N'hésitez pas à vous inscrire avec votre enfant !

Médiathèque
Suzanne Roggen
Fontenay-le-Bris

P'TITES MAINS & PAPOTES

Bricolages et papotages pour un moment partagé entre votre enfant et vous ! (Nombre de places limité)

Présence et participation de l'adulte indispensable

Inscription obligatoire : au 01.69.26.10.26 ou par mail : mediatheque@fontenay-les-bris.fr

SAMEDI 1ER AVRIL (3-6 ANS)
LES PETITS POISSONS...

SAMEDI 15 AVRIL (6-10 ANS)
J'AI DESCENDU DANS MON JARDIN...

MERCREDI 31 MAI (6-10 ANS)
AS-TU DE LA MÉMOIRE ?

SAMEDI 3 JUIN (3-6 ANS)
VIVEMENT L'ÉTÉ !

MERCREDI 21 JUIN (6-10 ANS)
FAITES DE LA MUSIQUE !

De 10H30 à 12H

À VENIR

GRAND CHANGEMENT À VENIR :

Dès le mois de mai, nous serons pourvus d'un nouveau SIGB et dès le mois de septembre, d'un « portail ».

Qu'est-ce donc et que cela change-t-il pour vous ?

Le Système Intégré de Gestion de Bibliothèques est en réalité le logiciel qui nous permet de gérer la médiathèque : prêts, retours, recherches etc... Le « portail » vous permettra d'avoir accès à notre catalogue en ligne, mais aussi à votre « compte lecteur ». Vous aurez également toutes les informations de la médiathèque en ligne, et bien plus encore !

Nous vous tiendrons informés !

LES ATELIERS ACAM

Médiathèque
Suzanne Roggen
Fontenay-le-Bris

ACAM !

Ateliers Créatifs Ados (10-14 ans) de la Médiathèque

MERCREDI 15 FÉVRIER
MERCREDI 22 MARS
MERCREDI 26 AVRIL
MERCREDI 31 MAI
MERCREDI 21 JUIN

DE 16H À 17H30

À partir de février, nous lançons les ACAM ! (Ateliers Créatifs Ados de la Médiathèque)

Faites vite, les inscriptions sont limitées...

ANNUCE

SUR INSCRIPTION PAR MAIL : MEDIATHEQUE@FONTENAY-LES-BRIS.FR
OU AU 01 69 26 10 26

Nouvelle proposition pour vos ados : Les Ateliers Créatifs de la Médiathèque, les ACAM ! Ils en rêvaient, on les a imaginés !

Nous leur proposons de se réunir, à la médiathèque, pour partager, discuter, créer, en bref, s'amuser ! N'hésitez pas à leur en parler et à les inscrire !

PERISCOLAIRE, ENCORE UNE BELLE ANNEE

par Clémence CHICHEPORTICHE
Responsable du service Périscolaire

Pour l'année scolaire 2022-2023, les animateurs ont concocté une programmation avec des projets comme s'il en pleuvait.

Les enfants auront l'occasion de créer, tester, s'amuser, s'initier à des activités diverses et variées.

Les ateliers seront basés sur les thématiques suivantes :

Septembre-octobre : « Tout pour la musique »

Novembre-décembre : « Mais, où est Charli ? »

A VENIR

Des projets en partenariat avec l'école :

- Le carnaval

Les enfants pourront venir déguiser à l'école dès le matin, plusieurs défilés seront organisés pour les maternelles et élémentaires au cours de la journée.

Concours du meilleur déguisement, création de masques, atelier maquillage, Atelier danse miroir...

Un temps festif à ne pas manquer le vendredi 17 février 2023.

- Chorale

La préparation d'une Chorale avec les animateurs Amélie et Tristan et les enseignants Mr Bénéteau et Mr Delande des classes de CM1/CM2 et CM2.

Janvier-Février : « L'âge de glace »

Mars-Avril : « Voyage dans le temps »

Mai-Juin : « Bienvenue chez les médiévaux »

L'équipe d'animation met en place des temps forts qui viennent rythmer nos temps périscolaires chaque vendredi qui précède les vacances.

Ces moments festifs s'inscrivent à présent comme un rituel pour les enfants.

Les parents seront invités à écouter leur enfant lors de la fête de fin d'année.

- Projet danse : préparation d'une chorégraphie pour la fête du périscolaire avec toutes les classe de la GS au CM2

Les Nouveautés :

- Un atelier culinaire par mois sera proposé aux enfants. Des recettes simples qui peuvent être refaites à la maison.
- Les débats « PAPOTES » : des thématiques sont proposés par les animateurs mais peuvent aussi être suggérer par les enfants.

Un sujet, une discussion autour d'un débat animé.

RETOUR EN IMAGES



INTERVENTION LANGAGE DES SIGNES



HALLOWEEN





PROJET THEATRE

Intervention d'un comédien d'Imagin'action – Cie du Regard pour la mise en place d'un atelier de pratique d'improvisation théâtrale IMPRO JUNIOR 91 dont le but est de libérer la parole, développer toutes les formes d'écoute, individuelle et en groupe, exprimer et maîtriser les émotions, développer l'imaginaire par le jeu, dans le cadre d'un projet porté par Tristan.

Les ateliers se sont déroulés les mardis et vendredis de 11h35 à 12h35 sur le mois de mai et juin.

Deux spectacles de restitution ont lieu à l'issue de l'action, le vendredi 17 juin 2022 de 17h à 18h sur le temps de la pause méridienne devant les enfants.



Projet Alimentation Durable :

ACTI Miel local mardi 17 mai 2 PHOTOS

Présentation de différents miel locaux et de l'apiculture.

Fabrication au choix des ateliers :

- Fabrication de bonbons acidulés au miel
- Fabrication de baume à lèvres naturel.



À NOTER

LE GRAND RETOUR DES ATELIERS PARENTS SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES : 16h30 à 18h00

Ce temps périscolaire permet de renforcer les liens familiaux, il permet également aux parents de découvrir la vie périscolaire de leurs enfants et d'avoir un contact direct et privilégié avec l'équipe d'animateurs.

Les ateliers parents/enfants nous permettent de développer différents objectifs tels que :

- Partager une activité artistique, culinaire ou de création entre parents et enfants.
- Créer un lieu d'échange et d'écoute.
- Contribuer à la socialisation de l'enfant.



CHASSE AUX OEUFs du Vendredi 15 avril 2022

Au programme :

Confection de paniers rigolos suivi d'une chasse aux œufs dans le jardin de l'école.

15 familles inscrites à la chasse aux œufs : 36 personnes au total (parents/enfants) + 21 enfants prévus au périscolaire.



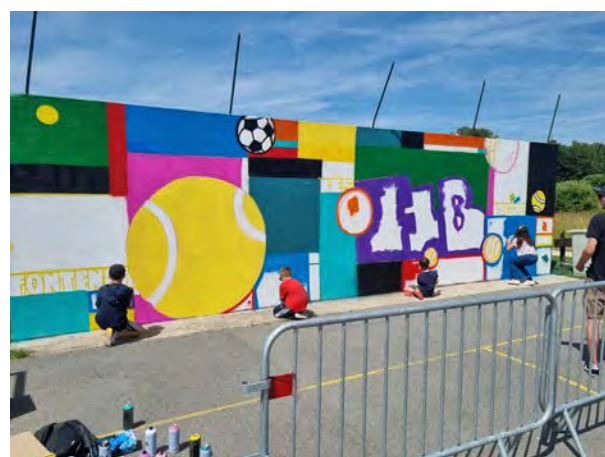
GOÛTER DE NOËL : Vendredi 09 décembre 2022

Au programme : Création de couronnes de Noël

11 familles inscrites pour ce goûter



PERISCOLART 3.0 sur le thème "Vintage"



Réalisation d'une fresque participative en collaboration avec la société GRAFFITI PARIS.

On n'est pas près de l'oublier :



Mais aussi et surtout de nombreux stands et ateliers ont dynamisé cette manifestation Chamboule tout, Bowling, Pêche à la ligne, Labyrinthe billes coopérative gérée par les enfants, Maquillage, Parc beach volley, Molky, Photobooth, Jeu en famille : Qui est-ce 2.0, Atelier dessin, Bar à gourmandises.



Vous pouvez d'ores et déjà noter la prochaine date pour notre événement annuel qui se déroulera le mardi 4 juillet 2023. A ne manquez sous aucun prétexte.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Par Syndelle AOUIOUA, animatrice responsable du Conseil Municipal des Enfants

Un peu plus d'un an après le début du mandat

Cette année a permis à nos jeunes conseillers de se mettre dans le bain et de s'approprier leurs projets.

En tant que représentants, ils ont pu participer aux commémorations de l'armistice de la première et de la seconde guerre mondiale.



Ils ont également visité la ferme d'Alain Divo à Bel air où ils ont découvert les différentes races d'animaux, parfois très rares.



Nous avons cette année réitéré la décoration des sapins dans la commune. Nous avons donc fait replanter des sapins que nous nous étions faits (dérober/chiper/rafler) en espérant cette fois qu'ils pourront grandir tranquillement.



Les enfants ont pu créer plusieurs émissions radio, sur diverses thématiques de la société, en partenariat avec la MJC de Limours et la radio Terre de mixes pour sensibiliser à travers les classes. Ils se sont rendus à plusieurs reprises dans les studios afin de s'entraîner à prendre la parole



au micro puis enfin s'enregistrer. Les enregistrements sont à retrouver sur : <https://www.mjclimours.fr/cmefontenay/>

Nous avons mis en place des commissions par thématiques : un groupe se charge de réfléchir sur les projets d'aménagements de la commune, un autre sur les projets citoyens pour faire vivre la commune et le dernier se consacre à l'écocitoyenneté.

Après une première séance plénière en juin, durant laquelle les jeunes conseillers ont pris la parole devant les élus du Conseil municipal, pour présenter les projets qu'ils souhaitaient mettre en place durant leur mandat, plusieurs d'entre eux ont été validés à la majorité par les élus municipaux.



Le reste de l'année a donc été réservée à la réflexion, notamment pour le groupe citoyenneté qui avait plein de projets « sur le feu » pour ce début d'année 2023.

Le projet « semaine de la bienveillance » s'est déroulé du 9 au 13 janvier 2023 sur les temps périscolaires. L'objectif de ce projet est de faire participer les enfants à différentes activités dans le but de comprendre l'autre et d'y porter attention.

L'équipe périscolaire a souhaité dans la continuité, mettre en place une sensibilisation sur le harcèlement. Des débats thématiques, des jeux de coopérations et des activités ludiques ont permis à chacun de s'exprimer sur le sujet.

Le banc de l'amitié est le second projet de l'année 2023, il est installé dans la cour élémentaire dans le but de favoriser le vivre ensemble. Lorsque l'enfant ressent le besoin de réconfort, qu'il est seul et qu'il souhaite faire des rencontres, il s'installe sur le banc de l'amitié, un lieu clairement identifiable pour chacun.

Afin de récolter les idées de tous, les conseillers ont décidé de placer une boîte à idées sur le plateau d'évolution ainsi qu'une à la mairie, idées qu'ils étudieront afin de voir leurs faisabilités. Un point sera fait chaque mois et affiché proche des boîtes.

Concernant les aménagements prévus, et en cohérence avec les besoins de la commune, les enfants ont souhaité s'investir dans l'aménagement du bois de Quincampoix. Madame Duval (adjointe au Maire en charge de l'environnement et de l'écocitoyenneté) est à l'initiative du projet d'aménagement de Quincampoix. Ce projet est mené en partenariat avec les enseignants, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'ESSOR, le périscolaire et le CME.

Le groupe écocitoyenneté a la volonté que tous les enfants de l'école puissent avoir accès à un jardin potager ainsi qu'un parc à insectes. Le projet verra donc le jour dans les mois à venir.

Vous pouvez suivre toute l'actualité du CME sur le site internet de la commune : <https://www.fontenay-les-briis.fr/category/actualites/conseil-municipal-des-enfants/>

DES BATIMENTS MUNICIPAUX BIEN ENTRETENUS

par Thierry LAVAUD

Conseiller municipal délégué en charge de l'aménagement et l'entretien bâtiments et terrains communaux

Que s'est-il passé du côté des travaux dans nos bâtiments ?

La gestion des bâtiments municipaux représente une lourde charge, fortement accentuée par les objectifs d'économie d'énergies et de sécurité qui nous sont désormais imposés par l'Etat. A titre d'exemple, la commune possède deux bâtiments de plus de 1 000 m² qui doivent être rendus plus vertueux dans les meilleurs délais. Pour ce faire, la mairie ne pouvant financer la totalité des travaux il est donc nécessaire de solliciter le plus grand nombre possible de subventions (Etat, Département, Région, PNR, CCPL ...), soit autant de dossiers dont le montage, souvent complexe, ralentit notablement l'exécution des travaux requis.

Il convient toutefois de souligner les démarches et travaux déjà réalisés pendant ces trois dernières années, à savoir :

- L'obtention d'une aide, qui vient de nous être attribuée, pour l'aménagement de la Charmoise : tables de pique-nique et corbeilles.
- Un parking à vélos et à trottinettes pour les enfants de l'école, ainsi que des panneaux d'affichage associatif sont arrivés et vont être installés prochainement.
- De gros travaux de rénovation ont été engagés pour 7 classes de l'école : peinture, isolation, changement des stores, réfection des WC, etc, dont la réalisation donne toute satisfaction.
- Nous avons fait l'acquisition, pour les ST (Services Techniques), d'une camionnette grâce à une opportunité inespérée pour la mairie, le Kangoo ayant rendu l'âme.
- L'éclairage des différents bâtiments passe progressivement en « led ».
- Nous avons réglé la température des bâtiments occupés à 19° et installé 20 sondes connectées pour un suivi en

récupération de matériel (entreprise, administration ...) qui pourraient servir pour notre village, sont les bienvenues.

La liste des travaux à réaliser est certes encore longue et nous nous y attelons activement. Ce sont :



- Pour le groupe scolaire : la réfection de la toiture (datant de 1977) et de la distribution du chauffage.
- La toiture de la mairie et le traitement antiparasitaire des poutres font également partie des priorités.
- Concernant le centre historique de Fontenay et son patrimoine bâti, de nombreuses rénovations vont commencer prochainement, car nous estimons de notre devoir d'entretenir notre patrimoine : les granges du bourg, le préau de la médiathèque et le presbytère.

temps réel et une meilleure réactivité d'intervention.

- La salle des mariages de la mairie a été équipée d'une pompe à chaleur.
- Nous avons récupéré gratuitement, auprès des administrations et musées nationaux parisiens, des armoires quasiment neuves pour l'école, ce grâce à l'investissement et l'énergie d'élus, ce qui a permis l'attribution de 4 armoires par classe.

A noter que toutes informations concernant les possibilités de



- A noter que la réhabilitation du presbytère en café associatif du centre Bourg pourrait bénéficier d'une subvention du Département.

Enfin il nous faut souligner les points suivants :

- De nombreux travaux d'entretien qui ne se voient pas sont régulièrement effectués par nos Services Techniques, que ce soit pour les 14 km de la voirie de notre commune et pour nos multiples bâtiments. De véritables « MacGyver » de la commune !
- Par ailleurs il a été décidé en Conseil municipal de faire appel à des TIG (Travail d'Intérêt Général) pour réparer les incivilités (dé-tagger, réparer mobilier urbain, ramasser les dépôts sauvages, etc). Cette main d'œuvre, peu onéreuse pour la commune, permettrait d'accélérer les petits travaux et offrir une possibilité aux intervenants de payer leur dette.

Pour de plus amples renseignements concernant la gestion des bâtiments communaux ou pour signaler des travaux à effectuer, M. AYALA, Directeur des Services Techniques, est joignable par mail dst@fontenay-les-briis.fr

TRAVAUX

LES PROJETS AU COEUR DE NOS ACTIONS

par Jean-Paul Jacquet,

2ème adjoint en charge des travaux "grands projets", voirie, espaces verts, aménagement du territoire, propreté communale et assainissement

Périscolaire

Cette année a vu le lancement de la phase études du projet Périscolaire, avec tout d'abord une étude de faisabilité en février, suivie en mai du choix d'une maîtrise d'œuvre pour nous accompagner lors de la phase études, puis pour le suivi des travaux. Le montage et l'assemblage du dossier technico-financier du projet a été instruit durant la période de mai à novembre, période durant laquelle le Permis de Construire a également été déposé. Et enfin le lancement de l'appel d'offres en décembre.

Toute cette phase d'études devait aboutir à un démarrage des travaux en mars pour se terminer en novembre prochain. Malheureusement la conjoncture économique actuelle des plus défavorables, avec entre autres de grosses difficultés d'approvisionnement des matériaux pouvant mettre en péril la construction de notre bâtiment, une augmentation drastique du coût des énergies impactant très fortement le budget de fonctionnement de la commune, et également le fait également que deux entreprises sur huit pressenties aient répondu à l'appel d'offres nous a conduit après beaucoup de réflexion à la mise à l'écart du projet.

Travaux

Cette année les réfections et réhabilitations de voirie ont tenu une place importante des travaux.

- Réfection du chemin des Meuniers dans sa totalité
- Réfection partielle de la rue de la Fontaine Bourbon
- Création d'une sente le long de l'allée des Tilleuls entre la rue de la Fontaine Bourbon et la rue de la Source
- Création d'un trottoir rue des Cloiseaux empêchant le ruissellement de gravillons dans le réseau d'assainissement
- Plusieurs interventions sur les « rebouchage de trous »

Cette campagne de réfection sera bien sûr maintenue et trouvera pour 2023 une continuation, avec entre autres des travaux sur la rue de la Donnerie, la rue des Tiers et le chemin du Ruisseau

Sécurité

La réduction de la vitesse est un sujet récurrent dans toutes les demandes des fontenaysiens, en 2022 nous avons essayé, autant que faire se pouvait, de répondre à certaines de vos attentes même si cette problématique dépend plus de problèmes d'incivilité que de problèmes de structure routière.

La campagne 2022 a donc porté, entre autres, sur :

- La sécurisation de l'allée des Tilleuls avec la mise en place d'une écluse et la re-matérialisation du virage Allée des Tilleuls / Rue de la Vallée Violette.

- La pose d'une signalisation verticale de type « Totem » sur la RD 97 matérialisant la visualisation du passage piétons permettant l'accès à l'école par le chemin des Lavandières.
- La mise en place et la matérialisation d'une zone « 30 km/h » entre Arpenty et le carrefour de la Charmoise
- La pose de radars de détection de vitesse à Soucy
- La pose de radars de détection de vitesse sur la RD 97 en entrée de village coté Arpajon.
- La mise en place d'un sens interdit rue du Bon Puits, pour donner suite à la demande des riverains
- La réalisation et la restauration de la signalisation horizontale dans une très grande partie de la commune.

Et bien évidemment pour l'année 2023 nous continuerons cette campagne, avec par exemple des travaux envisagés et pensés avec les services travaux du Département 91 sur la RD3 tant à Soucy qu'à Quincampoix, et également sur la RD 97 pour les entrées du village et bien d'autres.



Eclairage Public

Un recensement récent de notre patrimoine pour l'éclairage public faisait ressortir un nombre de 394 lanternes équipant la commune dont 43 n'étaient pas à modifier car déjà en LED, et 15 avaient été modifiés avant 2020. Notre objectif étant bien sûr de passer la globalité de ce patrimoine en éclairage LED.

Entre 2020 et 2022 nous avons réalisé 66 modifications.

En 2022 nous espérons pouvoir réaliser 95 nouvelles « lanternes », mais les subventions demandées étant arrivées très tard dans l'année, ces 95 installations ont été décalées pour une mise en place dès le début 2023.

Néanmoins notre volonté de terminer la transformation de la totalité de notre éclairage, le plus rapidement possible, nous amène à penser que si nous trouvons les subventions nécessaires en 2023 nous pourrions avoir la capacité de réaliser la totalité de l'éclairage restant à modifier, soit une dernière phase de 175 lanternes et ainsi avoir notre village totalement pourvu d'éclairage nous permettant de très importantes économies d'énergie.

URBANISME

LA RÉVISION DE NOTRE PLU SE POURSUIT !

par Manuel Cipres, Adjoint en charge de l'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel a été approuvé en Conseil municipal par la délibération n°1959-12 en date 5 juin 2012 et modifié le 24 juin 2013 par la délibération n° 2020-13.

Pour la révision de notre PLU, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération 2021/04 votée le 15 mars 2021 en Conseil municipal a fait l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et a été publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. La présente délibération peut être consultée en mairie.

La révision de notre PLU va nous rendre possible la prise en compte et/ou tout simplement, être compatible avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires du Code de l'urbanisme, ainsi qu'avec les normes d'urbanisme supérieures issues des documents supra-communaux.

Cette révision de notre PLU nous permettra de porter des objectifs forts en matière d'urbanisme, d'écologie, de biodiversité et d'aménagement et de répondre à de nouveaux enjeux pour le territoire.

Pour rappel, voici la prescription qui a été proposée lors du conseil municipal du 15 mars 2021, par la délibération n°2021/04.

Les objectifs poursuivis par la révision de notre PLU sont :

- Contribuer à la transition écologique et favoriser la biodiversité
- Mettre en cohérence le PLU avec la législation et la réglementation en vigueur
- Redynamiser le village, notamment le bourg
- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles
- Maîtriser le développement démographique et bâti en conservant le caractère rural de la commune et en limitant

l'étalement urbain

- Pacifier et sécuriser les déplacements
- Favoriser le développement économique, commercial et artisanal

Comme indiqué lors de nos précédentes communications,

- Vous pouvez continuer à formuler vos observations ou propositions :
- la mise à disposition d'un registre à l'accueil du service urbanisme aux heures et jours d'ouverture et ce pendant toute la durée de la révision du PLU,
- Nous avons prévu deux réunions publiques, il nous restera une réunion à prévoir sur 2023 dont les modalités seront adaptées au contexte sanitaire du moment.

Durant ces derniers mois nous avons eu l'occasion de réunir les « personnes publiques » associées à la révision de notre PLU, Département, Région, PNR, Chambre d'agriculture, communes voisines.....

Nous avons organisé au cours du mois de novembre 2022 une réunion avec les agriculteurs, les exploitants agricoles, les propriétaires de centre équestre, en présence de la chambre d'agriculture, ceux-ci valorisant notre territoire à travers leurs activités, il était très important de les associer à notre démarche.

Le groupe de travail "PLU" qui a été créé est composé d'élus de la majorité et de l'opposition sous la gouvernance de l'adjoint à l'Urbanisme ; ce groupe continue à se réunir pour travailler sur cette révision.

Un nouveau groupe PLU ouvert aux administrés a été créé également et s'est déjà réuni à 2 reprises. Un document de travail lié au règlement leur sera présenté courant 2023.

Pour le moment, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune, tel qu'il est défini à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme, est en cours de finalisation.

Actuellement nous travaillons sur le règlement et OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation); Is'agit de dispositifs d'urbanisme opérationnels apparus en 2010 avec la loi Grenelle II. Au sein du PLU, les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie en termes d'aménagements sur des lieux de notre commune.

À ce jour, ce type de dispositif n'existe pas.



Notre intercommunalité a voté un PLHI, Plan local de l'Habitat Intercommunal que vous trouverez sur notre site internet. Suite à vos nombreuses déclarations de travaux et permis de construire, Il est important de rappeler que nous vivons dans une commune protégée au sein d'un Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Avant tous travaux, nous vous conseillons de vous connecter sur le site de du PNR pour y trouver toutes les préconisations du parc en termes de matériaux, couleurs, etc ... ceci vous permettra de gagner du temps pour l'instruction de vos dossiers. Également, sur le site internet communal se trouve un certain nombre de documents vous permettant d'instruire tout ou partie de vos dossiers avant de vous rendre en mairie, connectez vous à l'adresse suivante <https://www.fontenay-les-briis.fr/mairie/urbanisme/projets-urbanisme#> . Il est important aussi de rappeler que vos travaux nécessitent des déclarations de travaux en respect avec notre PLU, nous constatons de nombreux oublis d'où les interventions de notre policier municipal.

VIE LOCALE

RÈGLE DE BON VOISINAGE

par Anne-Rose NORDBERG, Conseillère municipale déléguée

Pour préserver la qualité de vie à Fontenay-lès-Briis, quelques règles de bon voisinage à respecter

En voici quelques unes, certaines relevant de la réglementation officielle, d'autres du bon sens et de notre civisme.

Les bruits gênants et inutiles

De jour comme de nuit, aucun type de bruit, qu'il soit domestique ou lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, ou autre, ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Ce sont par exemple : les appareils ou instruments de musique anormalement forts, les hurlements répétés d'un enfant, les aboiements intempestifs et répétitifs d'un chien, les deux roues anormalement bruyants

Il est par exemple interdit - **de jour comme de nuit** - de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, **un ou des animaux** dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement de porter atteinte à la tranquillité publique.

Lorsque des rencontres ou réceptions possiblement

bruyantes sont organisées, de jour ou en soirée et notamment au-delà de 22h00, il est conseillé de prévenir les voisins.

N.B. : Un niveau sonore élevé, sa durée et/ou sa répétition – **de jour comme de nuit**, constituent une nuisance sonore.

L'utilisation d'engins thermiques ou électriques bruyants, comme les perceuses, les tondeuses, les débroussailleuses, etc, n'est autorisée que sur certaines plages horaires, à savoir :

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h30 et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

et interdite en dehors de ces créneaux horaires. Cf l'arrêté municipal : ARRETE-2274-20 NUISANCES-SONORES

N.B. : Toutes ces nuisances sonores peuvent faire l'objet d'une verbalisation par la gendarmerie.

Recommandations complémentaires concernant nos animaux

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et dans les lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre amende de 3e classe de 68€ ; si l'amende n'est pas réglée dans les 45 jours, celle-ci passe à 450€.

Les animaux errants

En ce qui concerne les animaux errants identifiés, c'est-à-dire tatoués ou pucés, les propriétaires sont recontactés par le policier municipal, qui leur indique la procédure de remise de l'animal et, le cas échéant, le montant des frais engagés à rembourser. Les animaux errants non identifiés, c'est-à-dire ni tatoués ni pucés, sont récupérés par des organismes ou associations de protection animale soit pour placement en fourrière, soit pour prise en charge de leur identification et leur stérilisation, puis proposition à l'adoption à des propriétaires responsables.

QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE concernant l'une ou l'autre de ces nuisances ?

Dans un premier temps il est conseillé de tenter un arrangement à l'amiable en exposant calmement au voisin perturbateur la ou les gênes qu'il occasionne.

S'il n'y a pas de résultat, envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai et sans résultat probant, on peut alors saisir un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.

N.B. : La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

Toutefois nous voulons espérer que de tels recours ne seront pas nécessaires et que le civisme de chacun saura préserver le bien-vivre à Fontenay-lès-Briis.

ENVIRONNEMENT : QUELQUES RÈGLES À RESPECTER POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

par Anne-Rose NORDBERG, Conseillère municipale déléguée

Certaines de ces règles sont imposées par la réglementation, d'autres relèvent du bon sens et du civisme : respect des autres, respect des espaces publics et privés...

Jardiner, Planter, Entretenir

L'entretien des trottoirs

Pour un meilleur respect de l'environnement et depuis quelques années déjà, la municipalité n'utilise plus de désherbants chimiques. Il appartient donc à chacun de nettoyer son trottoir, afin d'éviter d'être envahis par la végétation.

Les agents continuent toutefois d'assurer l'entretien des zones communes.

En hiver, en période de chutes de neige, les habitants, qu'ils soient propriétaires, locataires, riverains etc, sont tenus de débayer le trottoir devant leur habitation, y compris l'éventuel reflux de neige engendré par le traitement des voies par les services techniques départementaux ou communaux qui traitent prioritairement l'école et les accès aux services publics avant de prendre en charge les voies communales. Il leur revient également d'y répandre du sel en cas de verglas.

Par ailleurs, Fontenay nous offre de nombreuses possibilités de circulation douce. Préservons-les.

Planter dans son jardin

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres. La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.

Abattre un arbre sur son terrain

Conformément au plan local d'urbanisme, si vous êtes propriétaire d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement que vous souhaitez couper ou abattre, vous devez déposer une demande préalable (DP) de travaux en mairie ou directement sur le site de la CCPL selon le formulaire CERFA n°13404*09. Accès direct au formulaire DP ci-après : <https://gnau3.operis.fr/payslimours/gnau/#/>

Si elle donne son accord pour abattre l'arbre en question, la mairie exigera que 2 nouveaux arbres soient plantés sur votre terrain.

Riverains de la Charmoise

Gardons notre rivière propre !

Vous êtes propriétaire riverain d'une partie de ce cours d'eau, vous êtes donc tenu à son entretien régulier (articles L. 215-2 et L. 215-14 du Code de l'Environnement) afin de favoriser le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau et de prévenir les risques d'inondations.

A ce titre, vous êtes tenu d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives, et par conséquent, surtout de **ne rien jeter dans la rivière**, sous peine de poursuites.

Il faut rappeler que si la rivière sépare votre propriété de celle de votre voisin, son lit appartient pour moitié aux propriétaires de chaque rive opposée et si elle traverse votre terrain, son lit vous appartient en totalité.

L'entretien des haies

La plupart des sentiers et rues du village sont bordés de haies, et il est bon de rappeler que leur entretien est à la charge des propriétaires des terrains limitrophes. Ponctuellement, nous adressons des courriers à certains d'entre eux, mais ce serait tellement plus simple de penser spontanément aux promeneurs, qui sont parfois obligés de se frayer un passage

Peut-on brûler ses déchets végétaux et autres ?

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage peuvent être compostés ou être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F31858>

- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toute plantation ne respectant pas ces distances, peut être soumise à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Attention à la pollution

La pollution visuelle

La pollution visuelle est un critère esthétique qui se caractérise par la modification dégradante d'un paysage, qu'il soit privé ou public.

Des encombrants stockés dans un jardin, ou sur une terrasse visible par le voisinage sont considérés comme de la pollution visuelle et comme un trouble du voisinage dans la mesure où ceux-ci sont visibles de l'extérieur de la propriété.

La pollution de nos routes et de leurs bas-côtés

De nombreux déchets - parfois dangereux - sont jetés par les fenêtres des voitures qui circulent sur notre commune : mégots de cigarettes, canettes, papiers d'emballage, barquettes, morceaux de verres etc.

Avec un peu de vigilance et de bonne volonté, ce type de pollution pourrait facilement être évitée. Veillons donc à respecter et à faire respecter par nos co-voiturants (famille, enfants, amis, etc) la propreté de nos voies de circulation en conservant nos déchets, quels qu'ils soient, jusqu'à la possibilité d'une mise en poubelle soit au domicile, soit en déchetterie.

Merci à tous pour votre collaboration et votre civisme qui permettront de préserver la qualité de vie de notre village.

DU CÔTÉ DES ASSOS

LES ASSOCIATIONS, UN MOTEUR DE NOTRE VIE LOCALE

par Eric Schmidt, Conseiller municipal délégué en charge des associations

Pour rester informé sur les activités des associations, n'hésitez pas à consulter les sites internet ou pages Facebook de celles-ci, mais surtout, à vous abonner à la Brèves qui restitue l'ensemble des actualités de nos associations.

Je remercie profondément tous les bénévoles qui s'impliquent pour que nos associations fonctionnent en organisant des événements, des cours ou des stages. 2022 a été une année sanitaire plus clémente, espérons que 2023 soit réellement un retour à la normalité.

PETIT GUIDE POUR CRÉER UNE ASSOCIATION

par Eric Schmidt, Conseiller municipal délégué en charge des associations

Créer une association est un acte simple, mais qui nécessite de respecter un certain nombre d'étapes fondamentales : choix du projet, rédaction des statuts, formalités administratives...

Ce n'est pas de l'improvisation ! Pour vous aider dans cette démarche, ce guide met à votre disposition une base d'information complète et mise à jour, des outils simples et efficaces pour vous faire gagner du temps et vous permettre de vous consacrer pleinement à votre projet associatif.

Association loi 1901 - Définition et caractéristiques

Le principe d'association est défini par la loi du 1er juillet 1901. Une association loi 1901 se caractérise par un but non lucratif.

Définir le projet associatif

La création d'une association est conditionnée par le contrat d'association, leur capacité à créer ou administrer l'association, et l'objet qui définit son but.

Objet et but de l'association

L'objet de l'association est l'activité pour laquelle l'association a été constituée. Sa rédaction est importante et doit être licite, précise, détaillée et évolutif.

Rédiger les statuts de l'association

Les statuts de l'association constituent le support écrit du contrat d'association et définissent son fonctionnement.

Statuts, les clauses obligatoires

Dans les statuts les clauses obligatoires sont relatives au nom ou au sigle pour son identification, au siège social ainsi qu'à son objet statutaire. Les clauses recommandées dans les statuts de l'association portent sur la durée de l'association, ses ressources, ses membres, sa gouvernance...



Le règlement intérieur, complément des statuts

Le règlement intérieur de l'association a pour objet de compléter les statuts, de préciser les règles de détail concernant les modalités de fonctionnement de l'association.

Formalités constitutives en 4 étapes

Les formalités constitutives s'organisent autour des 4 étapes clés : l'AG constitutive, le dépôt en préfecture, la publication au JO et l'ouverture du compte bancaire.

Le « Compte Asso »

Le Compte Asso permet aux associations et aux bénévoles d'association de réaliser et de suivre leurs démarches en ligne auprès de ce guichet unique en ligne.

Immatriculation de l'association

L'immatriculation de l'association est essentielle aux formalités quotidiennes. Siren, Siret, APE, numéro d'organisme de formation font partie du vocabulaire des associations.

Associations sportives

Les associations sportives sont soumises à des obligations particulières qui impactent à la fois les formalités de création, le fonctionnement et la gestion des RH.

Associations de l'animation

Ce qui distingue principalement le champ de l'animation, c'est le passage d'un secteur essentiellement bénévole à un secteur faisant largement appel à des professionnels, les animateurs, parfois qualifiés de socio-culturels ou encore de socio-éducatifs.

Associations du spectacle vivant

La présence physique d'au moins un artiste du spectacle rémunéré qui se produit directement en public est le critère principal d'une association du spectacle vivant.

Fontenay-lès-Briis

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



LÉGENDE	
	CENTRE HOSPITALIER DE BIGNY ..B3
	CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE SOUCY.....F5
	CHÂTEAU DE FONTENAY (CRE-RATP).....D4
	CIMETIÈRE.....C3
	COMMERCES.....E6
	ÉCOLE PRIMAIRE GEORGES DORTET.....D5
	SALLE DES MARRONNIERS.....F6
	TERRAIN DE SPORT - TENNIS.....E5
	VERGER CONSERVATOIRE.....I7
	ZONE D'ACTIVITÉS.....E7

Plan à échelle variable.
Toutes erreurs ou omissions seraient involontaires et n'engageraient aucune responsabilité.

INDEX DES RUES

ABREUVOIR (Rue de l').....J7	CHARLES FERDINAND-DREYFUS (Rue).....E5 - F7	FOLLEVILLE (Rue de).....I4 - K3	MAIRIE (Place de la).....C4	SAINT MERY (Rue de).....H5 - I5
ANCIENNE FERME ÉCOLE (Allée de l')...F6	CHÉNEAUX (Rue des).....K3 - K4	FONDS (Rue des).....E7	MARRONNIERS (Allée des).....E6 - F6	SAINT THIBAUT (Rue).....F6
BELLE DE FONTENAY (Rue de la).....C4	CLAIS (Rue des).....C4	FONTAINE (Chemin de la).....H5	MAUGERIE (Rue de la).....I7 - J7	SOURCE (Rue de la).....D4 - E5
BLIGNY (Grand Chemin de).....C2 - C3	CLOS DE LA RONCIÈRE.....H4	FONTAINE BOURBON (Rue de la).....C4 - C5	MEUNIERS (Chemin des).....J7	TIERS (Rue des).....F6 - G6
BLIGNY (Rue de).....C3	CLOSEAUX (Rue des).....J4 - K4	FOUR A CHAUX (Chemin du).....C3	MONT LOUVET (Rue du).....F6 - G6	TILLEULS (Allée des).....C4
BOIS ABEL (Rue de).....F6	COCAGNE (Rue de).....E5 - E6	GALOTTERIE (Rue de la).....J4	MOULINS (Rue des).....C3 - D4	TOURELLE (Rue de la).....C4 - C5
BON NOYER (Rue du).....C4	COQUE SALLE (Rue de la).....E5 - E6	GARENE (Rue de la).....C3	MULLERON (Route de).....B5	VALLÉE VIOLETTE (Rue de la).....C4 - C5
BON Puits (Rue du).....C4 - D4	COTEAUX (Rue des).....C3	GODEAUME (Rue).....E7	PEUPLIERS (Allée des).....C5	VIGNES (Impasse des).....C4
BORDES (Rue des).....G5 - H5	COURSON (Route de).....I4 - J3	GIROUDE (Rue de la).....C4	PRÉ DES MOULINS (Impasse du).....C5	VIGNES (Rue des).....C3 - C4
BUTTE (Rue de la).....E7	DÉPARTEMENTALE 152.....H4 - J8	GRAPHAIRE (Chemin de).....H5	QUINCAMPOIX (Bois de).....D6	
BUTTE AUX PRIEURS (Rue de la).....I7 - J8	DÉPARTEMENTALE 3.....A4 - L2	GUERIN (Rue du Docteur).....C3	QUINCAMPOIX (Rue de).....D6	
BUTTE BOUILLON (Rue de la).....L5	DÉPARTEMENTALE 97.....C2 - F8	LA CROIX (Chemin de).....C5	ROCHE TURPIN (Rue de la).....E6 - B7	
CALMETTE (Rue du Docteur).....C3	DIANE (Chemin de).....D7	LAUNAY JACQUET (Rue de).....E6	ROUGET (Rue du).....C5 - B6	
CÈDRE DU LIBAN (Place du).....C4	DONNIÈRE (Rue de la).....K4 - L5	LAVANDIÈRES (Chemin des).....J4	RUISSEAU (Chemin du).....H5	
CHAMP DE LA CROIX (Rue du).....E5	ÉOLIENNES (Rue des).....C5			

DU CÔTÉ DES ASSOS

ARTS & CULTURE

MJC

FÊTE DE NOËL : DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2022

La Fête de Noël a eu le succès habituel auprès des enfants et des grands, cette année il y avait 2 spectacles (un spectacle du CDF et un de la MJC) qui ont enchanté les spectateurs. Enfin la MJC a proposé des ateliers que les enfants se sont accaparés avec enthousiasme pour réaliser des papillotes, des gâteaux (atelier cuisine), des figurines (atelier pommes de pin), des cartes de vœux (atelier découpage), des guirlandes (association Mille-Pertuis) tandis que dans le hall d'entrée on pouvait déguster du vin chaud ou du chocolat chaud avec la gentille participation de notre bénévole Francis. !



Entre deux spectacles et autres activités, Le Père-Noël (du CDF) a également pris place sur son beau fauteuil pour accueillir les enfants, prendre quelques photos, offrir quelques friandises et leur souhaiter de bonnes fêtes.

Vivement l'année prochaine !

ARTS & CULTURE

MJC

NOS VŒUX : DIMANCHE 15 JANVIER

Dimanche 15 janvier en après-midi se sont déroulés les vœux de la MJC. Une cinquantaine de personnes de tous âges avaient répondu à notre invitation et, malgré le froid extérieur, l'ambiance dans la salle était chaude et très conviviale.



Après un début d'après-midi consacré à des jeux de société



oblige en ce début d'année « tiré les rois ».

De l'avis général, ce fut un bien bel après-midi et nous en remercions tous les participants.



divers et variés pendant lesquels petits et grands se sont amusés, les Dames de Cœur ont pris le relais et nous ont regalé avec un très joli concert ; après quoi, nous avons, tradition



ARTS & CULTURE

MJC

TOURNOI DE BELOTE

SAMEDI 21 JANVIER

Carton plein pour le tournoi de belote organisé samedi 21 janvier ; 24 équipes présentes avec des Fontenaysiens (mais pas que, loin de là !) et même de nouveaux habitants (bienvenus à eux).



Des joueurs chevronnés et d'autres plus néophytes, des joueurs chanceux et d'autres moins.... Mais

tous ont fréquenté assidument entre chaque tour la buvette mise en place par les bénévoles de la MJC et gâteaux et crêpes maison ont bien contribué à maintenir le moral de chacun !

C'est l'équipe Thomas et Armando Marques de Limours, qui l'a emporté et est repartie avec le jambon ; les premiers Fontenaysiens Marie-Lou Lecourtiller et Yves Noel, qui ont formé une équipe de choc, ont terminé 5ème. Nous les félicitons.



Surtout, l'an prochain, n'oubliez pas de vous inscrire au préalable, notre nombre de tables est limité !

SPORT

CLUB OMNISPORT FONTENAY

JUDO

Le club de Judo du COF, encadré par Maurice Le Hir (4ème dan), accueille...

La section judo (les plus jeunes) à partir de 4 ans...

L'objectif est de proposer une voie de progression à travers des exercices ludiques. Prendre conscience de son corps, apprendre à chuter sans appréhension, développer la souplesse et la fluidité des mouvements. Moment partagé dans un collectif qui permet d'évacuer les tensions par la pratique sportive.



Les plus grands, à partir de 7 ans ...

A travers des séances d'exercices qui font appel à l'entraide ou à la confrontation, à la répétition ou à la spontanéité, tous gagnent en souplesse, en technique, en force physique pour un développement harmonieux. Cette année, compte tenu du contexte sanitaire, aucune compétition amicale n'a été proposée à nos jeunes licenciés. Nous espérons que l'année prochaine ils pourront à nouveau se confronter à des adversaires des communes voisines.

Et pour les plus âgés, ados, adultes ou vétérans

Dans ce groupe chacun évolue à son rythme pour progresser et pour s'entretenir physiquement. Un enseignement à la carte en fonction des aspirations de chacun. La pratique du judo loisir côtoie celle du judo de compétition.

Et côté résultats ?

Nos jeunes benjamins volontaires **Lucile et Martin** ont participé en novembre et décembre 2022 à des compétitions départementales et ont tous les deux remporté des combats en championnat de district. Ces confrontations permettent de se frotter à des adversaires inconnus, d'acquérir une expérience de la compétition et d'initier des progrès notamment en termes d'efficacité en combat.

Le 11 juin 2022, **Léa, Damien et Johanne** ont présenté et validé l'UV1 des katas, cet examen



technique au cours duquel le judoka, avec un partenaire de son choix, doit faire preuve d'une grande maîtrise technique d'un certain nombre de prises imposées.

Damien a marqué des points en compétitions officielles pour la ceinture noire. Il se rapproche du but avec 77 points au compteur (il en manque encore 23) et a brillamment participé à la coupe de l'Essonne des ceintures de couleur en obtenant une très belle 3ème place dans sa catégorie de poids.

Anthony a repris la compétition et son engagement renouvelé devrait lui permettre de collecter les 14 points qui lui manquent encore pour le 2ème dan.

Et en tant que commissaire sportif de la fédération, tout en représentant chaleureusement notre club, **Mathieu** s'implique bénévolement lors des rencontres officielles afin que les compétiteurs puissent être accueillis et encadrés dans les meilleures conditions !



Envie de nous rejoindre ?

Mardi et jeudi 17h30-18h15 pour les 4-7 ans

Mardi et jeudi 18h15-19h15 pour les plus grands

Mardi 19h15-20h45 et jeudi 19h15-20h00 pour les ados et les adultes

Pour tous renseignements :

Maurice : 0675244470

Olivier : 0661810540

Judoclub.fontenaylesbriis@gmail.com



Suivez nos actualités et regardez nos photos sur www.facebook.com/judofontenaylesbriis/

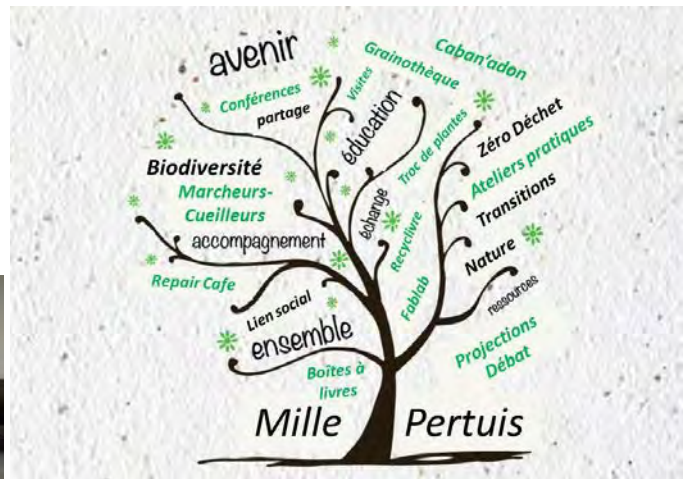
ASSOCIATION MILLE-PERTUIS

1001 PASSERELLES VERS UN MODE DE VIE ÉCOLOGIQUE

Retrouvez tous nos ateliers pratiques autour du Zéro Déchet, de la biodiversité et du faire-soi-même sur notre site. A venir :

- « je m'initie à la permaculture » le 1er juin,
- « je fabrique mes hydrolats (eaux aromatiques) » le 17 juin matin.

Venez apprendre à réparer vos objets en panne au **Repair Café** le 4ème samedi du mois. Le Repair Cafe se déroule dans la salle municipale du Pavier, au RdC des Marronniers.



Le Fablab qui se déroule en parallèle du Repair Cafe est l'occasion unique de fabriquer toutes sortes d'objets low tech tels que marmite norvégienne, composteur, range-vélo et sapin de Noël en palettes, toilettes sèches, hôtel à insectes et abris à oiseaux. A vos scies et marteaux ! range-vélo

Marcheurs-cueilleurs : 9 sorties, Achat de 16 pinces à déchets, 2 sorties avec le Conseil Municipal des Enfants

Les valeureux Marcheurs-Cueilleurs sont sortis chaque 1er mercredi du mois, quel que soit le temps, pour nettoyer les rues et chemins de notre beau village. RdV chaque 1er mercredi du mois à 14h dans un hameau différent. RDV samedi 18 mars matin pour le nettoyage de Printemps puis mercredi 3 mai, mercredi 6 juin et mercredi 5 juillet. Nous avons acheté 16 pinces à déchets de qualité et des gilets verts de sécurité. Le Conseil Municipal des Enfants a participé à 2 sorties l'an dernier.



Après 2 conférences scientifiques sur l'évolution de la Biodiversité et les Semences en partenariat avec la Terre des Amis du Hurepoix, le dimanche 2 juillet sera l'occasion d'une conférence sur la nutrition végétale.

Mais aussi

Des projections-débat en partenariat avec Anteia : film « La Fabrique des Pandémies » en octobre et « Animal » de Cyril Dion en février.

- 2 Caban'adons en fonctionnement à l'école et dans le virage de Soucy et et 2 boîtes à livres à Bel-Air et à La Roncière
- Des trocs de plantes et de graines
- Le partenariat avec l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre permet de donner une seconde vie aux livres d'occasion. Plus de 13 000 livres ont déjà été collectés dont 5 600 livres ont déjà été vendus sur le site www.recyclivre.com



Retrouvez tous nos événements, visites, animations, sur notre site www.mille-pertuis.org
Même sans être adhérent, vous pouvez vous inscrire à notre infolettre (informations, actualités...) en écrivant à actu@mille-pertuis.org

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information et pourquoi pas à nous rejoindre.
Contact actu@mille-pertuis.org - www.mille-pertuis.org

BROCANTE

Fontenay-les-Briis



11 juin 2023



**Restauration
et buvette
sur place**

Renseignements :
leskidsfontenay@gmail.com



Autorisation de la Mairie

FONTENAY LES KIDS

LA NOUVELLE ASSOCIATION POUR AIDEZ LES ACTIONS DES JEUNES



L'association Fontenay Les Kids a été créée, en avril 2022, pour assurer le relais de la Caisse Des Écoles.

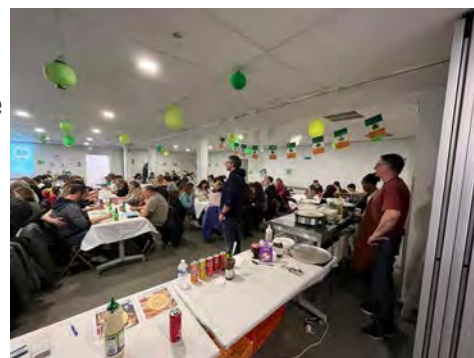
Elle a pour but d'aider au financement d'activités pédagogiques, culturelles et sportives pour les jeunes fontenaysiens. Aujourd'hui, l'association compte 73 adhérents et une quinzaine de bénévoles actifs, mais ne demande qu'à s'agrandir pour pouvoir proposer davantage d'événements, d'actions, et donc récolter plus de fonds pour les enfants.



En 2022, dans la continuité des autres années, les bénévoles ont organisé :

- la brocante du mois de septembre,
- un loto,
- une vente de chocolats
- et la rediffusion de matchs de la coupe du monde de football.

En 2023, ils vous retrouveront pour des événements similaires, mais également pour des nouveautés toujours dans une ambiance conviviale.



Pour vous tenir informés, n'hésitez pas à vous abonner à nos pages Facebook (<https://www.facebook.com/FontenaylesKids>) et Insta-

gram <https://instagram.com/leskidsflb>

Et pour plus de renseignements, pour nous rejoindre comme bénévole ou pour adhérer à l'association, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante: leskidsfontenay@gmail.com

ARTS & CULTURE

TEXAS COUNTRY 91

"Texas Country 91 vous propose des cours de danse country & line-dance pour tous depuis 2019. Ces cours ont vocation de vous faire découvrir ou redécouvrir la danse country western et la danse en ligne sur musiques non country. L'objectif de l'association est de partager une passion et un état d'esprit. Même sans cowboys et sans chevaux, l'esprit country reste la plus belle conquête dans le cœur de chacun. Ce sera l'occasion de danser sur des musiques entraînantes et dynamiques tout en permettant la liberté d'expression dans chaque pas de danse enseigné. C'est avec passion et beaucoup de créativité que l'animatrice a le plaisir d'animer ces cours en espérant éveiller le plus vif intérêt et pourquoi pas, dévoiler la future génération de danseurs : danser, c'est comme parler en silence ; c'est dire plein de choses sans dire un mot. Un seul objectif : transmettre une

passion par le partage, l'échange, la convivialité, la tolérance et la bienveillance et dans une ambiance chaleureuse, amicale et joyeuse. Même en cours d'année, il est possible de venir faire un essai.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 58 73 28 43 ou par email asso.texascountry91@outlook.com

A très bientôt, sur les parquets de danse - yeeehaaaa"



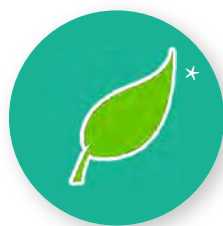
PROMO

2022/2023

Calendrier de collecte 2023

 Ordures ménagères Jeudi matin
 Papiers et emballages Vendredi matin
 Déchets végétaux (début semaine 9 - fin semaine 47) Jeudi après-midi semaines impaires

Fontenay-les-Briis

	Lundis	Mardis	Mercredis	Jeudis	Vendredis
Matin					
Après-Midi					

Collecte du matin : sortir son bac la veille au soir / **Collecte de l'après-midi :** sortir son bac avant 11h
Couleurs des bacs : ordures ménagères : gris ou noir / Emballages et papiers : jaune / Déchets verts : bordeaux
 Les collectes sont assurées les jours fériés, **sauf le 1^{er} mai**



Les déchets végétaux sont collectés une semaine sur deux les semaines impaires

Première collecte le jeudi 2 mars

Dernière collecte le jeudi 23 novembre

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
2	13	11	8	6	3	14	12	9
16	27	25	22	20	17	28	26	23
30					31			

A déposer dans le conteneur, dans un sac en papier biodégradable ou en petits fagots (branchages)

Aujourd'hui, tous les emballages se trient !

Retrouvez toutes les consignes de tri
siredom.com

Et/ou téléchargez l'application
consignesdetri.fr



Pour vos autres déchets...

Le Siredom compte 27 déchèteries dont 3 en gestion pour le compte du Sitreva. Ils sont libres d'accès aux résidents du territoire du syndicat.

Ce réseau a pour vocation de **recueillir les déchets dits occasionnels afin de les traiter dans les conditions assurant la préservation de l'environnement.**

Un badge d'accès est obligatoire. Vous pouvez utiliser les badges Siredom ou Sitreva. Le Badge Siredom permet l'accès à l'ensemble des éco-centres du réseau. Le Badge Sitreva vous donne accès aux déchèteries de Briis-sous-Forges, Dourdan, Saint-Chéron ainsi qu'à celles limitrophes : Nozay, Égly, Étréchy, Étampes et Saclas.

Demande de badge : à faire auprès des déchèteries de Briis-sous-Forges, Dourdan ou Saint-Chéron.

Conditions d'accès disponibles sur le site internet du Siredom : www.siredom.com



Collecte des encombrants :
uniquement sur rendez-vous
au 09 78 08 24 25

Pour toute question :
collecte@siredom.com

Siredom

63 rue du Bois Chaland 91090 Lisses
Tél. : 01 69 74 23 50
E.mail : collecte@siredom.com
www.siredom.com

Déchets - Énergie ● ● ● ● ● ● ● ●

Siredom
Environnement

DU COTE DES ASSOS

SPORT

HOCKEY CLUB DU TREFLE

Le Hockey sur gazon est un sport collectif, opposant 2 équipes de 11 joueurs(ses) dont 1 gardien équipé. Il se joue en plein air sur un terrain de gazon synthétique mouillé, ou en salle lors des trêves hivernales.

Un match se joue en 4 périodes de 15 minutes entrecoupées de pauses, dirigé par deux arbitres. Les contacts sont interdits et les enchaînements d'actions collectives, ainsi qu'individuelles mènent les équipes à la victoire.

Le hockey sur gazon, allie technique, puissance, rapidité, dextérité et finesse.

La découverte de ce sport par les enfants est appréhendée de la même manière par les filles et les garçons. Le premier contact est ludique grâce à l'utilisation de la fameuse crosse, appelée dans la plupart des pays « stick ».



LE HOCKEY FRANCAIS

Actuellement, nos voisins européens sont très forts et très présents sur la scène du hockey international.

Classement de la coupe du Monde qui s'est déroulée en Inde en janvier 2023 :

1-Allemagne, 2-Belgique, 3-Pas-Bas, 4-Australie, 5-Angleterre, 6-Espagne, 7-Nouvelle-Zélande, 8-Corée, 9-Argentine, 10-Inde, 11-Afrique du sud, 12-Pays de Galles, 13-France, 14-Malaisie, 15- Chili, 16-Japon

La France a une carte à jouer en développant ce sport, en le faisant connaître du grand public.



LE HOCKEY, UN SPORT MONDIALEMENT CONNU

Ce sport est actuellement pratiqué par plus de 3 millions de joueurs dans le monde, répartis dans 122 pays et sur les 5 continents. Il fait son apparition en tant que sport olympique masculin en 1908, lors des Jeux Olympiques de Londres. La première retransmission de la discipline sur les télévisions françaises aura lieu en 2016, lors des Jeux olympiques de Rio.

ASPECT SOCIAL :

La pratique du hockey amène à développer le respect des partenaires, des adversaires et de l'arbitre. Ce sont des valeurs importantes dans le sport et le hockey y est particulièrement attaché. Le respect de règles de sécurité et la prise de conscience de l'importance de prendre en compte ceux qui les entoure.

Chez l'enfant, la découverte du hockey permet de s'épanouir et de se développer au niveau psychomoteur. Par sa spécificité, engin/crosse (prolongement des bras) et petite balle, l'enfant évolue au niveau de sa



motricité et de sa coordination. Par sa diversification du registre moteur : adresse, vitesse, coordination des actions.

L'enthousiasme de l'apprentissage d'une nouvelle discipline est souvent fort de la part des enfants. Par la diversité des mouvements sur une séance (courir, marcher, manipuler la crosse...), l'enfant développe des sens qu'il n'utilise pas toujours au quotidien. On peut aussi noter que c'est une activité qui est aussi bien appréciée des filles que des garçons. L'objectif principal est de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant : besoins de jouer, d'agir, de communiquer, de s'affirmer et de réussir.

Nos valeurs :

FAIRPLAY – COMMUNAUTÉ – OUVERTURE – RESPECT – TOLÉRANCE – FAMILLE – ÉLÉGANCE



Que vous soyez jeune, ou moins jeune, nous vous attendons pour essayer gratuitement

Enfants – collège : mercredi de 15h00 à 16h30 sur le plateau de l'école primaire de Fontenay-lès-Briis

Enfants – primaire : jeudi de 16h45 à 18h00 sur le plateau de l'école primaire de Fontenay-lès-Briis

Adultes : mardi 21h00 à 22h30 au gymnase intercommunal à Briis-sous-Forges

Nous contacter tel : 01 64 90 59 87 - www.hctrefle.com - mail : contact@hctrefle.com

EXPRESSION POLITIQUE

MAJORITE MUNICIPALE

Lors de l'installation de la nouvelle équipe municipale en 2020, en tant que majorité nous avons affirmé le sérieux de notre engagement pour le bien de la commune et, pour ce faire, notre désir d'un travail d'équipe à la fois serein et efficace. En effet tout un chacun sait que le travail n'en est que meilleur quand les conditions, notamment psychologiques et relationnelles, sont bonnes.

La majorité élue affichait notamment sa volonté d'ouverture aux élus de la minorité, avec lesquels elle souhaitait une collaboration fructueuse par la mise en commune des compétences des 19 élus au service de la commune et de ses habitants.

Très vite malheureusement, des critiques systématiques ont transformé la minorité en opposition. La majorité a entendu ces critiques. Elle les a intégrées chaque fois qu'elles étaient pertinentes et lorsqu'elles relayaient des positions citoyennes. Par la suite, des propos et des écrits désobligeants, parfois agressifs, ont été proférés ou diffusés et ont perduré en dépit des mises en garde préalables que nous avons formulées. Pour préserver les meilleures conditions possibles de son action municipale, la majorité s'est vue dans l'obligation de se protéger

en fermant la porte pour tout ou partie des dossiers à cette collaboration pourtant initialement souhaitée.

La critique constructive, lorsqu'elle est respectueuse des individus et formulée de manière à être recevable, intégrable dans le processus décisionnel, permet d'enrichir le débat et d'orienter l'action politique. Cette période de mi-mandat étant l'occasion d'un bilan et, pourquoi pas, d'une réorganisation du travail de l'équipe municipale, nous ne désespérons pas que, pour le bien de notre commune, les différents avis et points de vue puissent être exprimés et qu'ainsi tous les élus puissent collaborer dans un contexte relationnel de prévenance et de respect mutuel garant du bon fonctionnement d'une équipe regroupée.

Bien cordialement,

T. Degivry, C. Dupont, J-P Jacquet, E. Duval, M. Cipres, A-R Nordberg, T. Lavaud, C. Maingonnat, E. Goblet, E. Hennocq, E. Schmidt, M. Delangue, F. Frapier, J. Brunel, L. Jalabert, Y. Riel.



MINORITE MUNICIPALE



Bientôt le mi-mandat et malheureusement toujours autant de griefs envers la majorité municipale. Près de 3 ans que nous refusons de voter les yeux fermés, que nous attendons des procès-verbaux justes, reflétant la réalité des débats, que nous demandons des commissions pour travailler en

bonne intelligence, entre élus ou avec les habitants, et que nous dénonçons, sans joie, le laxisme réglementaire, le manque d'ambition fonctionnelle, écologique et esthétique des projets, ou l'usage contestable de nos impôts pour des aménagements neufs, inutiles ou mal conçus, dont certains ont déjà nécessité des reprises. Quand toute action communale devrait viser l'exemplarité administrative, juridique, technique et financière, ici il n'en est rien, et on nous contraint de le taire. « Le courage, c'est de chercher la vérité, et de la dire » (J. Jaurès - 1903).

Fontenay-lès-Briis étant une PETITE commune RURALE, cela justifie tout, paraît-il... Voilà la réponse facile qui nous est servie régulièrement. Comme si la taille et le caractère de la commune affranchissaient des

valeurs fondamentales devant guider l'action des élus, et excusaient tout. Comme si les petites communes rurales ne montraient aucune exigence, ni ambition qualitatives. Fort heureusement des exemples prouvent le contraire.

Face à un tel laisser-aller assumé, mais inacceptable et regrettable, nous n'avons ni indulgence, ni naïveté, et proposons, dans un esprit constructif, une capacité d'analyse et de réflexion, exposée sur notre site internet. Toute petite et rurale qu'elle est, notre commune mérite d'être correctement tenue, entretenue et équipée, au service de tous ses habitants.

La seconde partie du mandat pourra se dérouler sous de meilleurs auspices, en collaboration avec nos collègues élus, si les valeurs de respect, de transparence, d'intégrité et de démocratie que nous portons, ne sont pas bafouées.

S. Artus, S. Raby et G. Joao
alternative.fontenay@gmail.com ou <http://alternative-fontenay.fr>



INFORMATIONS PRATIQUES



LA LETTRE DE FONTENAY

Mairie - place de la mairie.
91640 FONTENAY-LES-BRIIS

Tél. 01.64.90.70.74

Directeur de la publication : Thierry DEGIVRY

Rédactrice en chef : Catherine DUPONT

Maquette : Emmanuel GOBLET

Impression : Edition numérique

Impression version papier à l'imprimerie CCPL

Distribution : Elus municipaux

Tirage : 350 exemplaires

Dépôt légal 2e trimestre 2023 - N° 140

Courriel : c.dupont@fontenay-les-briis.fr

MAIRIE DE FONTENAY-LES-BRIIS

Tél. 01.64.90.70.74

Mail : accueil@fontenay-les-briis.fr

Site internet : www.fontenay-les-briis.fr

Accueil :

lundi de 15h à 17h45

mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et 15h à 17h45

samedi de 9h à 12h

Pour toute correspondance avec

Monsieur le Maire Thierry DEGIVRY :

t.degivry@fontenay-les-briis.fr

Mairie de Fontenay-lès-Briis - Place de la mairie

91640 FONTENAY-LES-BRIIS

MEDIATHEQUE SERGE REGGIANI

4 rue du Bon Noyer – 91640 FONTENAY LES BRIIS

tel: 01.69.26.10.26

mail: mediatheque@fontenay-les-briis.fr

facebook

<https://www.facebook.com/MediathequeFontenayLesBriis>

Les horaires d'ouverture au public sont :

lundi de 16h–19h

mercredi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h30

samedi de 10h à 12h

NUMÉROS UTILES

COLLECTE DES DÉCHETS :

pour contacter le SIREDOM tel: 01 69 74 23 50

Ramassage

- Déchets ménagers: le jeudi matin
- Emballages: le vendredi matin
- Végétaux: le jeudi après midi les semaines impaires

ENCOMBRANTS

Vous pouvez bénéficier de la collecte à la demande des encombrants.

Le tarif est de 38 € par enlèvement dans la limite de 2 m³.

Pour cela, contactez-nous au 09 78 08 24 25

Gratuit une fois dans l'année pour les personnes de plus de 70 ans et pour les personnes handicapées.

LA DÉCHÈTERIE DE BRIIS-SOUS-FORGES

Adresse : Route de Courson, 91640 Briis-sous-Forges

Téléphone : 06 40 09 44 44

Carte d'accès obligatoire

Horaires

Fermé les jours fériés

Lundi, Mardi: fermé

Mercredi, Jeudi : 9h - 12h45 14h - 17h45

Vendredi : 14h - 17h45

Samedi 9h - 12h45 14h - 17h45

Dimanche 9h - 12h45



NUMÉROS D'URGENCE :

15 SAMU, urgences médicales

17 Police

18 Pompiers

112 Urgences accessible dans toute l'Union européenne

115 Urgence sociale-SAMU social

116 000 Urgence sociale-enfants disparus

119 Urgence sociale-enfance maltraitée

39 19 Violences faites aux femmes

36 24 SOS Médecins (0,118€/min)

32 37 Pharmacie de garde (0,35 €/min)



MJC

Fontenay-lès-Briis

Fontenay-lès-Briis

RALLYE VÉLO

SAMEDI 13 MAI 2023



Renseignements : 06 87 22 76 55

FEUILLE D'INSCRIPTION SUR [HTTPS://MJCFONTENAY.FR/](https://mjcfontenay.fr/)